

**Programme
d'aide financière aux
intervenants**

Rapport final



**Commission
royale
sur les
peuples
autochtones**



LIBR-00040

Programme d'aide financière aux intervenants

Rapport final

Août 1994

**Commission royale
sur les
peuples autochtones**

PRIVY COUNCIL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL PRIVÉ
017658



Le 15 août 1994

Commission royale sur les peuples autochtones
427, avenue Laurier ouest, 5^e étage
C.P. 1993, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 1B2

Aux membres de la Commission royale :

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport final sur le fonctionnement et les résultats du Programme d'aide financière aux intervenants de la Commission royale.

Le Président,

A handwritten signature in black ink that reads "David Crombie".

David Crombie

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Autres exemples	4
Fonctionnement du PAFI	6
Résultats	8
Conclusion	9
Organisations subventionnées par le PAFI	10
Projets financés par le PAFI	16
Annexe — Comparaison entre le PAFI et des programmes semblables	40

Préface

Le Programme d'aide financière aux intervenants (PAFI) a vu le jour à la suite d'une recommandation du très honorable Brian Dickson, qui agissait à titre de représentant spécial du Premier ministre en ce qui concerne la Commission royale sur les peuples autochtones. Dans le rapport qu'il a présenté au Premier ministre le 2 août 1991, M. Dickson a dit au sujet de l'aide financière aux intervenants :

La Commission ne pourra mener à bien sa mission que dans la mesure où les Canadiens y auront accès et pourront participer à son travail. Par conséquent, le gouvernement, en collaboration avec la Commission, devra examiner attentivement la question du financement des particuliers et des groupes désireux de comparaître devant la Commission et de lui soumettre des mémoires.

Le Programme d'aide financière aux intervenants a été établi par modification du décret de création de la Commission et de ses Lettres patentes, les 31 mars et 23 avril 1992 respectivement. Le coprésident, M. Georges Erasmus, a dit à ce moment-là :

L'octroi de fonds pour permettre au public de participer à nos audiences crée un précédent pour les commissions royales. Notre travail est déterminant pour l'avenir du Canada, tant pour les peuples autochtones que pour les non-autochtones. Plus les groupes auront l'occasion de participer pleinement à nos consultations publiques et plus grande sera notre capacité de contribuer à l'avènement de nouvelles relations. Ce genre de financement comble manifestement un besoin.

L'honorable David Crombie a été nommé président du Programme d'aide financière aux intervenants le 31 mars 1992. Le mois suivant, environ 1 500 exemplaires des lignes directrices du programme et des formulaires de demande ont été distribués aux organisations admissibles partout au pays. Un personnel a été constitué à la fin de juillet 1992 et, deux mois plus tard, le Conseil du Trésor autorisait un fonds de 8 millions de dollars devant être distribué pendant les exercices 1992-1993 et 1993-1994.

Introduction

On espérait que l'établissement du PAFI fournirait aux petites organisations locales autochtones aux ressources limitées la chance de présenter des mémoires approfondis à la Commission. Cette aide financière aux intervenants était une nécessité concrète et elle a permis à un vaste échantillon de collectivités autochtones de se faire entendre devant la Commission.

Sept catégories de bénéficiaires pouvaient se prévaloir du PAFI :

- les organisations féminines autochtones
- les organisations politiques autochtones nationales
- les organisations politiques autochtones provinciales/territoriales
- les conseils tribaux ou conseils régionaux métis
- les associations nationales ou provinciales/territoriales de centres d'amitié
- les groupes autochtones défendant des intérêts particuliers
- les organisations bénévoles non autochtones nationales ou provinciales/territoriales.

Certaines catégories de bénéficiaires avaient été expressément exclues du Programme. En effet, nos lignes directrices précisaient ce qui suit :

Aucune aide ne sera accordée aux particuliers, aux centres d'accueil locaux, aux bandes, aux collectivités et peuplements de Métis, aux collectivités et peuplements d'Inuit et aux associations locales de femmes autochtones. Tous ces groupes sont présumés être représentés par des groupes régionaux, des organisations provinciales et territoriales ou des associations nationales, d'où leur exclusion du Programme d'aide financière.

Des critères d'admissibilité avaient été établis pour les organisations et les projets.

Pour les organisations, les critères étaient les suivants :

- Compter au moins trois ans d'existence.
- Avoir un conseil d'administration ou tout autre corps dirigeant.

- Défendre un intérêt dont la représentation aux audiences publiques serait manifestement importante.
- Établir à la satisfaction du président qu'elle ne possède pas les ressources financières requises pour bien présenter son point de vue et qu'elle a besoin de fonds pour ce faire.
- Établir à la satisfaction du président qu'elle n'utilisera les fonds qu'à des fins directement reliées au mandat de la Commission royale.
- Démontrer qu'elle est apte à gérer le projet pour lequel des fonds sont demandés et à rendre compte des sommes dépensées.

Pour les projets, les critères d'admissibilité étaient les suivants :

- Le projet doit être précis, clairement lié au mandat de la CRPA et susceptible de contribuer grandement à son travail.
- Les projets axés sur la recherche de solutions et conçus en vue d'améliorer les relations entre les autochtones et les non-autochtones seront considérés prioritaires.
- Les mémoires écrits devront être soumis à la Commission le plus tôt possible et de préférence avant le 31 mars 1993 [échéance reportée depuis lors au 1^{er} septembre 1993]; les groupes auront jusqu'à l'automne 1993 pour présenter verbalement leur mémoire devant la Commission.
- L'organisation doit divulguer la provenance de tous les fonds obtenus pour le projet et la somme reçue de chaque source.
- La Commission souhaite recevoir une copie du mémoire sur disquette et sur papier.

La date limite de réception des candidatures avait été fixée au 1^{er} septembre 1993, mais on a continué de les accepter pendant quelques mois après cette date quand M. Crombie n'y voyait pas d'objection. Les premières recommandations de financement ont été faites à la fin de juillet 1993 et les dernières, en mars 1994.

Autres exemples d'aide financière aux intervenants

Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie

Pendant l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie (la commission Berger), de 1974 à 1977, une aide financière a été offerte aux intervenants. Une somme totale de 1 640 000 \$ a été ainsi accordée et administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quatre organisations autochtones — la Fraternité des Indiens et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, le Comité d'étude des droits autochtones, l'Inuit Tapirisat du Canada et le Conseil des Indiens du Yukon — ont reçu ensemble 1,2 million de dollars. D'autres groupes d'intérêt — le Comité canadien des ressources arctiques, l'Association des municipalités des T.N.-O., la Chambre de commerce des T.N.-O. et l'Association de santé mentale des T.N.-O. — ont reçu en tout 540 000 \$¹.

Les fonds ont été accordés en fonction de cinq critères établis par le juge Berger². Ces critères étaient les suivants :

- Le groupe devait avoir un intérêt clairement défini à faire valoir.
- Il fallait établir qu'une représentation distincte de cet intérêt contribuerait de façon manifeste aux travaux de la commission d'enquête.
- Les groupes qui désiraient être financés devaient être reconnus pour leur intérêt et leur engagement envers la cause qu'ils voulaient défendre.
- Ces groupes devaient prouver qu'ils ne possédaient pas les ressources pour bien faire valoir leur intérêt et qu'ils avaient par conséquent besoin de fonds.
- Ils devaient définir clairement l'utilisation qu'ils entendaient faire de ces fonds, et démontrer qu'ils avaient une bonne méthode de comptabilité.

1. D.J. Gamble. *The Berger Inquiry: An Impact Assessment Process*, 1977, p. 41.

2. Gamble, pp. 20-21.

Étant donné que ni les responsables de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie ni le MAINC n'ont publié de rapport ou d'évaluation de ce programme d'aide financière aux intervenants, on n'en connaît pas l'efficacité.

Examen des évaluations environnementales dans la mer de Beaufort

L'examen des évaluations environnementales dans la mer de Beaufort a commencé en 1981. Le ministère des Affaires indiennes a débloqué plus de un million de dollars afin d'aider les collectivités nordiques, les groupes autochtones et les groupes d'intérêt à participer aux audiences et à s'y préparer. Les demandes de financement étaient évaluées, et les fonds alloués, par un comité qui relevait du président exécutif du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE)³. Le programme d'aide aux intervenants a été évalué en long et en large dans deux rapports distincts préparés par les Affaires indiennes. La conclusion de la Commission de l'examen des évaluations environnementales dans la mer de Beaufort a été que le processus avait bénéficié d'une aide matérielle et que l'aide financière accordée aux intervenants avait rehaussé la qualité et le contenu des interventions des habitants du Nord dont les intérêts seraient directement touchés si le projet devait aller de l'avant⁴. La conclusion des études d'évaluation a été que l'aide financière aux intervenants peut avoir un certain nombre d'effets positifs qui l'emportent sur les effets négatifs et que l'efficacité de la consultation publique est attribuable en grande partie à l'aide financière accordée aux intervenants⁵.

3. D.H. Access Research Associates Inc. *Beaufort Sea Environmental Assessment and Review Process, Intervenor Funding Program Comparative Study, Final Report*, juin 1985.

4. Cf. D.H. Access Research Associates, p. i.

5. "Intervenor Funding: Overview of Two Evaluation Studies", produit par la Direction de l'évaluation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, avril 1986, p. 9.

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE)

Un des rares programmes d'aide financière aux intervenants en vigueur actuellement est celui du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE). Ce programme a lui-même reçu son budget du Conseil du Trésor en 1991. Auparavant, le financement des intervenants incombait au ministère responsable du projet devant faire l'objet d'un examen environnemental, même si les fonds étaient administrés par le BFEEE. Le projet de la mer de Beaufort constitue le premier cas où une aide financière est accordée à des intervenants aux fins d'évaluations environnementales. Cette aide financière que les intervenants reçoivent du BFEEE n'empêche pas les ministères responsables de les aider à leur tour.

La valeur totale des fonds affectés au Programme d'aide financière aux participants du BFEEE est de 8,5 millions de dollars, et ces fonds sont répartis sur six exercices en fonction du nombre de projets et de leur état d'avancement. Les intervenants présentent des demandes de financement et ces demandes sont examinées par des comités formés de trois personnes, dont un employé du BFEEE. Les membres du Comité ne faisant pas partie du BFEEE sont recrutés en fonction de leur expertise ou de leur connaissance de la région où se déroule le projet. Les recommandations de financement sont fondées sur les lignes directrices du programme. Elles sont transmises au président exécutif du BFEEE, dont les décisions sont sans appel.

Fonctionnement du PAFI

Dès après l'établissement du bureau du PAFI à l'été 1992, nous avons entamé des discussions avec les organisations autochtones nationales et provinciales/territoriales pour essayer d'en arriver à une juste répartition des fonds entre les divers secteurs autochtones (les organisations indiennes établies dans les réserves, les organisations indiennes hors réserve, les organisations métisses et les organisations inuit), ainsi qu'entre les quatre organisations autochtones nationales et toutes les autres catégories de bénéficiaires. Nous

étions conscients qu'il existait au niveau national, outre les organisations politiques, d'importantes organisations autochtones, comme l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Association nationale des centres d'amitié, qui représentaient des clientèles particulières.

À la suite de ces discussions, nous avons recommandé l'octroi d'une somme globale de 3 746 604 \$ aux organisations autochtones nationales. Une tranche de 1 403 925 \$ est allée à l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), qui a ensuite offert de l'aide financière à chacune de ses organisations régionales et à la Pauktutit, l'organisation représentant les femmes inuit. Les dirigeants de l'ITC ont fait valoir que leur processus de consultation interne leur permettait de parler au nom de toutes les organisations régionales. C'était bien différent dans le cas des autres organisations nationales, qui ne recevaient d'aide financière que pour leurs propres activités de recherche et de consultation, tandis que leurs organisations provinciales et régionales affiliées demandaient et obtenaient de l'aide séparément.

Un montant de un million de dollars a été accordé à l'Assemblée des premières nations. Le Ralliement national des Métis a reçu 522 500 \$ et le Conseil national des autochtones du Canada, 473 179 \$. L'Association des femmes autochtones du Canada a touché 247 000 \$, c'est-à-dire le montant qu'elle avait demandé, et l'Association nationale des centres d'amitié a reçu 100 000 \$.

Plus de la moitié de l'aide financière disponible au titre du PAFI a été distribuée aux 136 autres organisations retenues. La valeur totale des demandes de fonds a été de 36 796 006 \$, alors que seuls 8 millions de dollars étaient disponibles.

Les propositions ont été évaluées en tenant compte des considérations suivantes :

- 1) l'admissibilité de la proposition d'après les lignes directrices du programme;
- 2) la qualité de la proposition (cette qualité variait considérablement, certaines propositions étant bien structurées, d'autres très sommaires);
- 3) la viabilité des solutions;
- 4) l'équité

régionale (nous voulions répartir équitablement les fonds entre les régions du pays, mais nous n'avons aucun contrôle sur le nombre de demandes provenant de chaque région); 5) la capacité de l'organisation de mener les recherches ou les consultations (d'après ses antécédents et sa crédibilité).

Au début de l'exercice 1993-1994, les responsables ont été avisés que le budget de contribution global du PAFI allait être amputé de 200 000 \$ par le Conseil du Trésor. La Commission en a appelé de cette décision. À l'été 1993, le PAFI a été avisé par la Commission que le Conseil du Trésor avait rejeté l'appel et que les fonds devraient être récupérés sur les montants déjà affectés. M. Crombie a alors décidé de retirer des fonds aux organisations dont les mémoires laissaient à désirer ou avaient été remis en retard, et d'utiliser un petit excédent budgétaire qui n'avait pas encore été affecté.

Résultats

Principal produit du financement du PAFI, les mémoires ont commencé à être remis à la Commission royale dès novembre 1992. De nombreuses organisations ont été en mesure de participer aux audiences publiques de la Commission et de présenter en personne aux commissaires des versions des mémoires financés par le PAFI. D'autres organisations ont fait parvenir leur mémoire aux bureaux de la Commission à Ottawa.

À la fin de l'exercice 1993-1994, 137 des 142 organisations subventionnées — soit 96 % des intervenants — avaient remis des mémoires à la Commission royale. Il a été jugé que neuf mémoires (6 %) ne répondaient pas aux conditions de l'entente de contribution, ce qui a empêché les organisations responsables de ces mémoires de recevoir le montant maximum prévu. Treize organisations (9 %) n'ont pas remis leur mémoire avant le 31 octobre 1993, fin de la «période de grâce» accordée par les coprésidents de la Commission royale. Elles non plus n'ont pas reçu le maximum alloué.

Les mémoires subventionnés par le PAFI ont été résumés par la section de gestion de l'information (SGI), une unité au sein de la Division de la recherche, et utilisés par le personnel chargé de l'élaboration des politiques. Grâce à ce processus, la Commission pourra tenir compte des préoccupations des intervenants lorsqu'elle formulera ses recommandations.

Conclusion

L'administration du Programme d'aide financière aux intervenants nous a permis de faire un certain nombre de constatations en ce qui concerne les autochtones ainsi que les organismes ou ministères qui travaillent avec eux.

- À en juger par le nombre de candidatures reçues, il y a de plus en plus de «groupes d'intérêt» représentant des composantes spécifiques de la population autochtone. Il s'agit tantôt de groupes professionnels (experts-conseils, avocats, infirmières autochtones), tantôt de groupes sectoriels (autochtones s'intéressant aux pêches, aux forêts, etc.), tantôt encore de groupes militants (emploi des autochtones). L'existence de ces organisations peut faciliter les choses aux organismes gouvernementaux ou subventionnaires qui soutiennent une composante particulière de la communauté autochtone.
- L'autonomie qu'avait le PAFI par rapport à la Commission a été à l'avantage des deux parties : elle a sauvé la neutralité des décisions prises en matière de financement et évité que les commissaires puissent être accusés de manquer d'objectivité à l'égard de telle ou telle organisation.
- Étant donné le grand nombre d'organisations financées et de mémoires reçus, le PAFI a su mener à bien la tâche qu'il avait, pour reprendre les paroles du coprésident Georges Erasmus, de favoriser «une véritable participation des différents groupes aux consultations publiques [de la Commission royale]».

Organisations subventionnées par le PAFI

<u>Organisation</u>	<u>Somme allouée*</u>
A	
Aboriginal Nurses Association of Canada	50 000 \$
Aboriginal Peoples Business Association	25 000 \$
Aboriginal Sports/Recreation Association of B.C.	25 000 \$
Aboriginal Women's Council (B.C.)	33 000 \$
Aboriginal Women's Council of Saskatchewan	44 000 \$
Aboriginal Youth Council of Canada	20 000 \$
Alberta Indian War Veterans Society	17 000 \$
Alberta Native Friendship Centres	25 000 \$
Alliance autochtone du Québec	10 000 \$
Alliance Tribal Council	23 000 \$
Arctic Co-operatives Limited	16 650 \$
Assemblée des premières nations	1 000 000 \$
Assembly of Aboriginal Peoples of Saskatchewan	12 000 \$
Assembly of Manitoba Chiefs	60 000 \$
Association canadienne des loisirs/parcs	4 100 \$
Association des infirmières et infirmiers du Canada	40 000 \$
Association des Métis et Indiens hors réserves du Québec	12 500 \$
Association du Barreau canadien	15 000 \$
Association médicale canadienne	15 000 \$
Association nationale de foresterie autochtone	60 000 \$
Association nationale des centres d'amitié	100 000 \$
B	
B.C. Aboriginal Network on Disability Society	77 700 \$
B.C. Association of Indian Friendship Centres	25 000 \$
B.C. Native Women's Society	33 000 \$
C	
Chambre de commerce du Canada	41 150 \$
Chiefs of Ontario	40 000 \$
Coalition pour les droits des autochtones (Projet nordique)	15 000 \$

* La somme n'a été versée intégralement que si l'organisation s'est conformée aux conditions de l'entente préalablement signée avec le PAFI.

Organisation**Somme allouée***

Comité canadien des ressources arctiques	50 000 \$
Concerned Fishermen of Great Slave Lake	25 000 \$
Congrès du travail du Canada	44 000 \$
Conseil canadien pour le commerce autochtone	50 000 \$
Conseil des Attikamekw et des Montagnais	40 000 \$
Conseil ethnoculturel canadien	7 500 \$
Conseil national des autochtones du Canada	473 179 \$
Council for the Advancement of Native Development Officers	40 000 \$
Council of Elders	23 000 \$

D

Deh Cho Tribal Council	29 480 \$
Dene Nation	30 000 \$

E

Economic Development for Canadian Aboriginal Women	33 000 \$
--	-----------

F

Fédération canadienne des municipalités	50 000 \$
Federation of Newfoundland Indians	72 991 \$
Federation of Ontario Naturalists	22 000 \$
Federation of Saskatchewan Indian Nations	203 500 \$
Femmes autochtones du Québec	48 000 \$
First Nations Confederacy	30 000 \$
Fredericton Native Friendship Centre (au nom des centres de l'Atlantique)	25 000 \$

G

Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research	56 000 \$
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	10 000 \$
Grand Conseil des Cris	40 000 \$
Gwich'in Tribal Council	10 000 \$

I

Independent First Nations Alliance	17 000 \$
Indian Association of Alberta	47 000 \$

Organisation**Somme allouée***

Indian Council of First Nations of Manitoba	12 000 \$
Indian Homemakers Association of B.C.	44 000 \$
Indigenous Bar Association	15 000 \$
Indigenous Survival International Canada	20 000 \$
Indigenous Women's Collective of Manitoba	44 000 \$
Institut culturel et éducatif montagnais	4 500 \$
Interlake Metis Association	12 500 \$
Interprovincial Association on Native Employment	25 000 \$
Inuit Tapirisat du Canada	1 403 925 \$

K

Kwakiutl District Council	40 000 \$
---------------------------	-----------

L

Labrador Inuit Health Commission	8 800 \$
Labrador Legal Services	20 000 \$
Labrador Metis Association	11 875 \$
London District Chiefs Council	18 000 \$

M

Ma Mawi Wi Chi Itata Centre	25 000 \$
Manitoba Association for Rights and Liberties	12 385 \$
Manitoba Keewatinowi Okimakanak	40 000 \$
Manitoba Metis Federation	62 500 \$
Manitoba Metis Federation - Southeast Region	21 250 \$
Manitoba Metis Federation - Southwest Region	12 500 \$
Manitoba Metis Federation - The Pas Region	21 250 \$
Manitoba Metis Federation - Thompson Region	28 750 \$
Manitoba Metis Federation - Winnipeg Region	21 250 \$
Maskwachees Cultural College	8 500 \$
Métallurgistes unis d'Amérique	55 000 \$
Metis Association of Alberta - Zone III Regional Council	21 250 \$
Metis Child and Family Services	12 500 \$
Metis Heritage Association	10 000 \$
Metis Nation of Alberta Association	50 000 \$
Metis Nation - Northwest Territories	31 250 \$
Metis Settlements General Council	50 000 \$

Organisation**Somme allouée***

Metis Society of Saskatchewan	81 250 \$
Metis Women of Manitoba	18 750 \$

N

National Aboriginal Communications Society	53 900 \$
National Aboriginal Network on Disability	22 000 \$
National Aboriginal Veterans Association	60 000 \$
National Aboriginal Youth Career and Awareness Committee	22 000 \$
National Native Association of Treatment Directors	28 774 \$
Native Brotherhood of B.C.	45 000 \$
Native Council of Canada (Alberta)	35 000 \$
Native Council of Nova Scotia/ Union of Nova Scotia Indians	96 140 \$
Native Council of Prince Edward Island	27 500 \$
Native Courtworkers and Counselling Association of B.C.	30 000 \$
Native Earth Performing Arts	12 000 \$
Native Women's Association of Canada	247 000 \$
Native Women's Association of the Northwest Territories	49 500 \$
New Brunswick Aboriginal Peoples Council	25 000 \$
New Brunswick Native Indian Women's Council	38 500 \$
Nicola Valley Tribal Council	17 000 \$
Nisga'a Tribal Council	12 648 \$
Nishnawbe-Aski Nation	40 000 \$
Nongom Ikkwe	11 000 \$
North Shore Tribal Council (Mamaweswen)	15 000 \$
Northern Flood Committee	40 000 \$
Northern Fur Conservation Area Trappers Association	24 000 \$
Northwest Metis Council	21 250 \$
Northwest Territories Council of Friendship Centres	25 000 \$
Nova Scotia Native Women's Association	38 500 \$

O

Ontario Federation of Anglers and Hunters	25 000 \$
Ontario Federation of Indian Friendship Centres	40 000 \$
Ontario Metis and Aboriginal Association	37 500 \$
Ontario Native Council on Justice	22 000 \$
Ontario Native Education Counselling Association	15 000 \$
Ontario Native Women's Association	55 000 \$

Organisation**Somme allouée*****P**

Pacific Metis Federation	15 000 \$
Pauktuutit	88 275 \$
Prince Edward Island Cross-Cultural Information Committee	5 140 \$

R

Ralliement national des Métis	522 500 \$
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	25 000 \$

S

Sahtu Tribal Council	12 000 \$
Saskatoon Treaty and First Nations Association	25 000 \$
Saugeen Ojibway Nations Territories	18 750 \$
Society of Canadian Artists of Native Ancestry	20 000 \$
Sto:lo Tribal Council	23 000 \$
Swampy Cree Tribal Council	23 000 \$

T

Tahltan Tribal Council	20 000 \$
Touchwood-File Hills-Qu'Appelle Tribal Council	20 000 \$
Treaty 7 Tribal Council	20 000 \$
Treaty 8 Tribal Association	27 000 \$
Tribal Chiefs Association of Northeastern Alberta	30 000 \$

U

Union of Ontario Indians	40 000 \$
United Chiefs and Councils of Manitoulin	43 750 \$
United Indian Councils	25 000 \$
Urban Treaty Alliance	15 000 \$

W

West Region Tribal Council	17 000 \$
Windigo First Nations Council	25 000 \$
Winnipeg First Nations Tribal Council	10 000 \$

Organisation

Somme allouée*

Women of the Metis Nation (Alliance)

58 750 \$

Y

Yellowhead Tribal Council

25 000 \$

Yorkton Tribal Council

8 000 \$

Projets financés par le PAFI

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Aboriginal Nurses Association of Canada
55, rue Murray, 3^e étage
Ottawa (Ontario)
K1N 5M3
TÉL.: (613)230-1864
FAX: (613)238-5780

Signalant que la médecine autochtone (p. ex. cercles de guérison) a réussi à faire diminuer la violence, l'alcoolisme et la toxicomanie, l'Association avance qu'il faut un système de soins de santé qui réponde aux besoins des autochtones. Elle recommande à cette fin d'intégrer la médecine autochtone aux soins de santé primaires.

Aboriginal Peoples Business Association
1155 West Georgia Street, Suite 680
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3H7
TÉL.: (604)687-7166
FAX: (604)687-5519

Dans son rapport, l'Association constate que le manque de capitaux est un empêchement à l'entrepreneuriat autochtone. L'autre problème majeur cité par les répondants est la rareté des compétences en gestion dans les communautés. Le rapport analyse également la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones.

Aboriginal Sports/Recreation Association
of B.C.
3 - 2475 Mt. Newton X Road
Saanichton (Colombie-Britannique)
V0S 1M0
TÉL.: (604)652-9150
FAX: (604)652-3102

Le rapport de l'Association examine la place des sports et des loisirs dans la vie des autochtones et cerne les facteurs qui s'avèrent des obstacles : rareté des activités, qualité des infrastructures, absence de sensibilisation, coûts de participation. Les solutions pour accroître la participation : plus grande accessibilité, formation, programmes jeunesse, établissement de réseaux et intégration des activités sportives traditionnelles.

Aboriginal Women's Council of B.C.
1 - 245 E. Broadway
Vancouver (Colombie-Britannique)
V5T 1W4
TÉL.: (604)873-1833
FAX: (604)872-1845

Le rapport du groupe étudie l'autonomie gouvernementale des autochtones dans la perspective traditionnelle des communautés autochtones de Colombie-Britannique, et examine les répercussions qu'elle aura sur le développement économique. Il constate qu'avant le contact avec les Européens, les femmes étaient au moins les égales des hommes. Cependant, après des années d'oppression infligée par la *Loi sur les Indiens*, leur situation est encore pire que celle des hommes.

Aboriginal Women's Council of Saskatchewan
1311 Central Avenue, Suite 206
Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 4W2
TÉL.: (306)763-6005
FAX: (306)922-6034

Un sondage auprès des femmes autochtones de Saskatchewan a révélé qu'elles se méfient de leurs propres dirigeants et qu'elles sont mal renseignées sur l'autonomie gouvernementale. Le document plaide en faveur de l'égalité dans les négociations. On tient à ce que les structures de gouvernement fassent davantage de place aux femmes et aux anciens et on se préoccupe des jeunes.

Aboriginal Youth Council of Canada
a/s du CNAC
384, rue Bank, 2^e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 1Y4
TÉL.: (613)238-3511
FAX: (613)230-6273

Le rapport du groupe décrit les problèmes actuels des jeunes autochtones. On y trouve un compte rendu historique, un examen de la démographie et des conditions socio-économiques, et des recommandations notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la fonction gouvernementale.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Alberta Indian War Veterans Society
10546 Lauder Avenue
Edmonton (Alberta)
T5E 5P8
TÉL.: (403)429-6003
FAX: (403)428-6964

L'organisation a cherché les anciens combattants indiens habitant l'Alberta. Suite à des entretiens avec ceux qui ont été retrouvés, elle a formulé des recommandations visant à souligner et à réparer les injustices qu'ils ont subies.

Alberta Native Friendship Centres
10534 - 124 Street, Suite 104
Edmonton (Alberta)
T5N 1S1
TÉL.: (403)482-5196
FAX: (403)482-2032

Des réunions tenues dans neuf communautés d'Alberta par les centres d'amitié ont permis de dresser une liste de préoccupations et de solutions pour chaque endroit. Le document amalgame les points de vue de 17 centres d'amitié albertains qui affrontent de dures réalités chaque jour. Il ne s'intéresse pas aux traités ni aux constitutions, mais au bien-être des individus. Les recommandations sont d'ordre général.

Alliance autochtone du Québec
21, rue Brodeur
Hull (Québec)
J8Y 2P6
TÉL.: (819)770-7763
FAX: (819)770-6070

Le mémoire de l'Alliance examine les préoccupations des autochtones du Québec qui se déclarent métis ou qui vivent hors réserve. Sujets abordés : 1) autonomie gouvernementale; 2) développement économique; 3) *Loi sur les Indiens*; 4) éducation; 5) culture; 6) logement; 7) traités.

Alliance Tribal Council
130 North Tsawwassen Drive
Delta (Colombie-Britannique)
V4K 3N2
TÉL.: (604)943-6712
FAX: (604)943-5367

Le rapport du groupe est le résultat d'une enquête sur les revendications territoriales et la négociation des traités en Colombie-Britannique. Il présente des stratégies pour régler les revendications globales et particulières, sensibiliser les gens au statut juridique des traités autochtones et établir des relations entre les autochtones, le gouvernement du Canada et la société canadienne.

Arctic Co-Operatives Limited
1741 Wellington Street
Winnipeg (Manitoba)
R3H 0G1
TÉL.: (204)786-4481
FAX: (204)783-2851

Le mémoire souligne les conditions géographiques et économiques particulières aux Territoires du Nord-Ouest et soutient que les coopératives sont le moyen le plus efficace d'offrir aux trois groupes culturels des territoires des services financiers adaptés, des capitaux pour les entrepreneurs et des programmes de développement économique.

Assemblée des premières nations
55, rue Murray, 5^e étage
Ottawa (Ontario)
K1N 5M3
TÉL.: (613)236-0673
FAX: (613)238-5780

Le mémoire traite des conséquences juridiques de l'autodétermination aux niveaux national et international, de la nature des traités et des obligations de fiduciaire et du statut de nation des premières nations. Les conséquences nationales et internationales sont examinées tantôt du strict point de vue des premières nations, tantôt du point de vue des autochtones en général. Un chapitre consacré au Québec montre que les premières nations s'attendent à ce que leur droit à l'autodétermination prévale dans l'éventualité d'un Québec souverain. Il est question de santé, de services sociaux, de développement économique, de médias, de fiscalité, etc., à la lumière des conséquences juridiques de l'autodétermination et de la création d'institutions administrées par les autochtones ou les premières nations.

Assembly of Aboriginal Peoples of
Saskatchewan
c/o Phillips, Dore, Milen, McKay

Le groupe a consulté ses membres pour déterminer :
- si ceux qui sont ou pourraient être inscrits comme Indiens en vertu du projet de loi C-31 désirent faire partie de l'éventuelle

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

2343 Broad Street
Regina (Saskatchewan)
S4P 1Y9
TÉL.: (306)569-0811
FAX: (306)565-3434

Assembly of Manitoba Chiefs
400 - 286 Smith Street
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1K4
TÉL.: (204)956-0610
FAX: (204)956-2109

Association canadienne des loisirs/parcs
306 - 1600, promenade James Naismith
Gloucester (Ontario)
K1B 5N4
TÉL.: (613)748-5651
FAX: (613)748-5854

Association des infirmières et infirmiers
du Canada
50, Driveway
Ottawa (Ontario)
K2P 1E2
TÉL.: (613)237-2133
FAX: (613)237-3520

Association des Métis et Indiens
hors réserves du Québec
713, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec)
G8H 2L3
TÉL.: (418)275-0198
FAX: (418)275-6374

Association du Barreau canadien
50, rue O'Connor, suite 902
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2
TÉL.: (613)237-2925
FAX: (613)237-0185

Winter Standing Band;
- quel genre d'institutions ils pourraient vouloir établir en milieu urbain;
- s'ils aimeraient conclure des ententes d'autonomie gouvernementale urbaine avec d'autres Indiens hors réserve.

Le mémoire examine les obstacles au changement, fait de nombreuses suggestions de mesures à prendre dans des domaines comme la justice, la police, la formation et l'équité en emploi, et recommande plusieurs possibilités de changements qui devraient retenir l'attention de la Commission royale, à savoir le rétablissement de relations bilatérales entre les signataires de traités, c'est-à-dire les premières nations et le Canada; la régularisation des relations entre les premières nations et le gouvernement provincial; un accès direct aux ressources nécessaires au développement des premières nations; des campagnes d'information et de sensibilisation destinées aux non-autochtones; et une reconnaissance de ce que l'autodétermination des premières nations signifie vraiment. Un des thèmes centraux du mémoire est que les premières nations peuvent résoudre leurs problèmes dans la mesure où elles ont la liberté politique et économique pour mettre en oeuvre leurs propres solutions et plans de développement.

Le rapport préconise les loisirs pour leurs avantages personnels, sociaux, économiques et environnementaux. Il insiste sur l'importance d'avoir des programmes récréatifs gérés par les autochtones et conformes à leur culture. L'Association signale que les dédoublements fédéraux-provinciaux ont entraîné des programmes incohérents et mal coordonnés au Canada.

Le document décrit les résultats d'une étude entreprise pour déterminer les préoccupations d'ordre sanitaire des autochtones citadins. Une analyse de l'information a amené l'Association à préconiser des services de soins de santé intégrés et axés sur la communauté.

Le mémoire examine le fondement historique et juridique de l'existence et de la reconnaissance d'un peuple métis au Québec. Il examine aussi les conditions socio-économiques de ces Métis ainsi que celle des autochtones vivant hors réserve dans la province. La première moitié du mémoire s'attarde à définir la notion de «Métis», en particulier dans le contexte québécois, car l'Association signale que les Métis du Québec ne sont pas encore entièrement reconnus par le gouvernement fédéral et celui du Québec.

Après avoir décrit l'exercice de la compétence civile par les gouvernements autochtones au Canada de nos jours, y compris les sources des pouvoirs liés à l'autonomie gouvernementale et à la justice civile chez les autochtones, les paramètres constitutionnels d'un système de justice autochtone et les conflits juridiques avec la justice civile autochtone, le mémoire formule des recommandations en vue de doter le système de justice autochtone de pouvoirs dans

Association médicale canadienne
1867, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario)
K1G 3Y6
TÉL.: (613)731-9331
FAX: (613)731-9013

Association nationale de foresterie autochtone
875, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K1S 3W4
TÉL.: (613)233-5563
FAX: (613)233-4329

Association nationale des centres d'amitié
396, rue Cooper, suite 204
Ottawa (Ontario)
K2P 2H7
TÉL.: (613)563-4844
FAX: (613)594-3428

B.C. Aboriginal Network on Disability Society
#17 - 1529 Cooper Road
Victoria (Colombie-Britannique)
V9A 7A6
TÉL.: (604)384-3144
FAX: (604)380-1903

B.C. Association of Indian Friendship Centres
#3 - 2475 Mt. Newton X Road
Saanichton (Colombie-Britannique)
V0S 1M0
TÉL.: (604)652-0210
FAX: (604)652-3102

B.C. Native Women's Society
1 - 245 E. Broadway
Vancouver (Colombie-Britannique)
V5T 1W4
TÉL.: (604)828-9796
FAX: (604)828-9803

trois domaines : les lois provinciales d'application générale, les lois fédérales adoptées en vertu du pouvoir législatif du gouvernement fédéral concernant «les Indiens et les terres réservées pour les Indiens», et le droit coutumier autochtone. Le mémoire examine également les conflits juridiques (chevauchements entre compétences autochtones et non autochtones) qui pourraient résulter d'un système de justice autochtone parallèle et suggère des moyens de les résoudre.

L'Association parle du rôle qu'elle a joué et continue de jouer relativement à la santé des autochtones, énumère huit principes clé à cet égard et fait 10 recommandations au gouvernement canadien. Le mémoire affirme qu'il est souhaitable que les autochtones aient davantage d'emprise sur leurs soins de santé et reconnaît que le partage des compétences ne sera pas chose facile.

L'Association explore les régimes provinciaux de tenure forestière et les autres politiques qui ont empêché la croissance d'une industrie forestière autochtone. Le mémoire cite des exemples spécifiques pour montrer comment certains groupes autochtones ont réussi à avoir accès aux ressources de la forêt. L'Association voit là un présage de collaboration entre les gouvernements, l'industrie et les communautés autochtones et soutient que cette collaboration devrait orienter les négociations à venir.

Le mémoire donne un aperçu du mouvement des centres d'amitié et de ses objectifs initiaux, puis se demande si le mouvement devrait changer d'orientation et devenir la voix politique des autochtones citadins. Il commente plusieurs aspects de l'autonomie gouvernementale en milieu urbain : compétences, ressources financières, citoyenneté, etc.

Le principal message du mémoire est que tous les paliers de gouvernement doivent reconnaître les autochtones handicapés et les traiter comme des citoyens à part entière. Le problème du logement est la priorité des priorités.

Les centres d'amitié ont développé une aptitude à s'occuper des différents besoins d'un segment spécifique de la population autochtone. Le document reconnaît la nécessité d'améliorer la prestation des services et invite les gouvernements à faire davantage intervenir les centres d'amitié à cet égard.

Le mémoire comprend trois parties distinctes : A) Les femmes autochtones et le divorce : le droit qu'elles avaient de réclamer la moitié du patrimoine matrimonial en vertu de la loi de la C.-B. sur la famille a été invalidé par les tribunaux en raison d'un conflit avec la compétence fédérale sur les réserves. Les auteurs font des recommandations pour corriger cette injustice. B) Les femmes et l'autonomie gouvernementale : l'autodétermination et l'autonomie

Chambre de commerce du Canada
Suite 2109, Richmond Adelaide Centre
120 Adelaide Street West
Toronto (Ontario)
M5H 1T1

Chiefs of Ontario
22 College Street, 2nd Floor
Toronto (Ontario)
M5G 1K2
TÉL.: (416)972-0212
FAX: (416)972-0217

Coalition pour les droits des autochtones
(Projet nordique)
151, av. Laurier est
Ottawa (Ontario)
K1N 6N8
TÉL.: (613)235-9956
FAX: (613)235-1302

Comité canadien des ressources arctiques
1, rue Nicholas, suite 412
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
TÉL.: (613)236-7379
FAX: (613)232-4665

Concerned Fishermen of Great Slave Lake
P.O. Box 396
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0R0
TÉL.: (403)874-2309
FAX: (403)874-3362

Congrès du travail du Canada
Droits de la femme et droits de l'homme
2841, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1V 8X7

souhaitées par les autochtones. Examen de quatre modèles possibles. C) Payer pour les péchés d'Eve : la lutte des femmes pour une démocratie participative. Les auteurs concluent que les femmes autochtones sont exclues du processus décisionnel des institutions parlementaires et de leurs propres communautés.

Le mémoire fait état d'un sondage auprès des membres de la Chambre pour connaître leurs opinions sur les questions autochtones, notamment le désir d'autonomie gouvernementale, les initiatives du gouvernement fédéral et du secteur privé pour soutenir le développement économique des autochtones, et les expériences des membres de la Chambre avec les autochtones dans le domaine des affaires.

Le groupe propose un modèle d'autonomie gouvernementale basé sur l'esprit et l'intention des traités, ainsi que sur la relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement avec la Couronne et les provinces. Le rapport met l'accent sur les lois fédérales et provinciales qui briment les libertés des premières nations de l'Ontario à différents égards : relation avec la terre, développement des ressources, pêche, chasse, exploitation minière, etc.

Le groupe fait 57 recommandations sous les rubriques suivantes : 1) La quête de ressources des non-autochtones : les terres ancestrales prises d'assaut; 2) Les adroits afférents à la terre; 3) L'autodétermination; 4) La guérison; 5) L'éducation du public; et 6) La résistance non violente. Les auteurs concluent que les gouvernements n'ont pas pris au sérieux leur obligation de respecter et de protéger les droits des autochtones. Les recommandations du groupe visent à rectifier cette injustice.

Le mémoire traite des ententes concernant les revendications territoriales dans le nord du Canada et de la politique de négociation du gouvernement fédéral. Le mémoire laisse entendre que le fédéral devrait modifier sa politique relative aux revendications territoriales pour que les ententes soient compatibles avec le développement durable.

Le rapport du groupe examine la façon dont les politiques de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce nuisent à l'application des droits ancestraux et issus de traités; montre le point de vue des pêcheurs autochtones sur l'effet polluant du déversement de polluants dans le Grand lac des Esclaves; décrit les problèmes du système de commercialisation actuel; examine les conséquences que peut avoir sur les pêcheurs autochtones le projet de loi visant à recourir à la pisciculture pour approvisionner l'Office; explore les options qui s'offrent aux autochtones qui pratiquent la pêche en eau douce.

Le Congrès se dit favorable à l'autonomie gouvernementale et à des changements au sein du mouvement syndical pour mieux tenir compte des autochtones. Il se montre prêt à dispenser de la formation interculturelle, etc., mais estime aussi qu'il faut parler des répercussions qu'aura la négociation de l'autonomie gouvernemen-

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Conseil canadien pour le commerce autochtone
204 St. George Street, 2nd Floor
Toronto (Ontario)
M5R 2N5
TÉL.: (416)961-8663
FAX: (416)961-3995

Conseil des Attikamekw et des Montagnais
Claude Pednault, secrétaire exécutif
360, boul. Charest est, 3^e étage
Québec (Québec)
G1K 3H4
TÉL.: (418)649-0052
FAX: (418)649-0868

Conseil ethnoculturel canadien
251, av. Laurier ouest, suite 1100
Ottawa (Ontario)
K1P 5J6
TÉL.: (613)230-3867
FAX: (613)230-8051

Conseil national des autochtones du Canada
384, rue Bank, 2^e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 1Y4
TÉL.: (613)238-3511
FAX: (613)230-6273

Council for the Advancement of Native
Development Officers
14601 - 134 Avenue
Edmonton, Alberta
T5L 4S9
TÉL.: (403)453-6001
FAX: (403)453-6150

Council of Elders
14 Algonquin Street
Kapusking (Ontario)
P5N 2S3

Deh Cho Tribal Council
Alison Jumbo, directrice exécutive
Branch Office - Box 89
Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0N0

tale ou l'équité en emploi pour les autochtones sur les travailleurs membres du CTC.

Le rapport fournit des exemples de communautés qui ont réussi à se développer, tire des leçons de ces exemples, parle des obstacles au développement économique et suggère des manières de vaincre ces obstacles pour que les autochtones puissent se développer. Il formule en outre de nombreuses recommandations pour améliorer l'ensemble de la situation économique des autochtones au Canada.

Fort de 15 années d'expérience dans la négociation tripartite d'une revendication territoriale globale, le Conseil propose de modifier fondamentalement un processus qu'il juge lent, coûteux, injuste et frustrant. Les propositions visent à rendre le processus plus équitable et plus efficace : baser la négociation sur la reconnaissance des droits ancestraux des autochtones et sur leur droit à l'autonomie gouvernementale; négocier non seulement des montants d'argent mais aussi des terres, des ressources naturelles et d'autres recours; se faire indemniser pour tous les coûts entraînés par une revendication; prévoir de bons mécanismes de règlement des différends.

Le document expose le point de vue des minorités ethniques sur les questions autochtones en s'appuyant sur la documentation examinée et sur des consultations avec les organisations membres. En général, le Conseil estime que ses membres sont d'accord avec les aspirations des peuples autochtones du Canada et qu'ils sont au courant des enjeux.

Dans une série d'articles, le Conseil propose un raisonnement justifiant l'autonomie gouvernementale en milieu urbain et fait quelques suggestions préliminaires quant à sa mise en oeuvre. Sa perspective est nationale et ses arguments sont fondés sur la réalité juridique canadienne bien que des études de six villes permettent de prendre le pouls des régions.

Le document énumère les détails et les recommandations d'une enquête commandée à Price Waterhouse pour déterminer les besoins de formation des agents de développement économique autochtones. Il évalue comment les établissements d'enseignement répondent à ces besoins et examine la possibilité d'avoir un programme de formation national des agents.

Le mémoire du groupe parle des circonstances qui militent en faveur d'une éventuelle commission des revendications autochtones; il y est question de sa composition, de sa structure, de son fonctionnement et de son mandat.

Le Conseil tribal a voulu interroger des anciens dénés de la région du Deh Cho dans les T.N.-O. au sujet de la signature du Traité 11. Son mémoire examine les opinions de ces anciens en vue de jeter les bases d'une Constitution pour les Dénés de cette région. Le Conseil a également remis un mémoire dans lequel il examine le

TÉL.: (403)695-2355
 FAX: (403)695-2038

Dene Nation
 P.O. Box 2338
 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
 X1A 2P7
 TÉL.: (403)873-4081
 FAX: (403)920-2254

Economic Development for Canadian
 Aboriginal Women
 396, rue Cooper, suite 204
 Ottawa (Ontario)
 K2P 2H7
 TÉL.: (613)563-0998
 FAX: (613)563-1473

Fédération canadienne des municipalités
 24, rue Clarence
 Ottawa (Ontario)
 K1N 5P3
 TÉL.: (613)237-5221
 FAX: (613)237-2965

Federation of Newfoundland Indians
 40 Spruce Avenue
 P.O. Box 149
 Glenwood (Terre-Neuve)
 A0G 2K0
 TÉL.: (709)679-2285
 FAX: (709)679-5551

Federation of Ontario Naturalists
 355 Lesmill Road
 Don Mills (Ontario)
 M3B 2W8
 TÉL.: (416)444-8419
 FAX: (416)444-9866

processus décisionnel et l'organisation politique des Dénés. Il a ajouté un résumé des principes qu'il faudrait selon lui respecter dans une éventuelle Constitution des Dénés de la région du Deh Cho; ce résumé signale notamment que les structures et les compétences des premières nations du Deh Cho refléteront les valeurs et les principes traditionnels de la nation dénée.

Le mémoire de ce groupe traite principalement de revendications territoriales. Les auteurs se disent frustrés de voir le piétinement qui caractérise le dossier des terres dénées. La nation dénée estime qu'elle n'a jamais perdu son titre de propriété sur ses terres traditionnelles. Les Dénés croient également qu'ils ont un droit inaliénable à l'autonomie gouvernementale. Le mémoire signale que les négociations entourant les revendications territoriales ont eu des répercussions négatives sur la nation dénée et que la pauvreté et l'assimilation auxquelles on assiste dans les communautés dénées ont un lien avec ces négociations.

Le groupe décrit les barrières que rencontrent les femmes autochtones qui cherchent des capitaux pour se lancer en affaires. Ce sont en résumé de piètres conditions socio-économiques, la tendance des femmes autochtones à opter pour les petites ou micro-entreprises (mal vues des prêteurs), la réticence des institutions financières, et les contraintes imposées par l'art. 89 de la *Loi sur les Indiens*, qui interdit d'utiliser une propriété située sur une réserve comme garantie. L'organisme suggère des solutions pour démarginaliser les femmes autochtones et signale le travail de la Banque mondiale des femmes.

Le mémoire explore la relation particulière qui existe entre les gouvernements locaux et les autochtones. Il nous renseigne sur les structures de ces gouvernements et nous explique l'autonomie gouvernementale en plus de faire l'historique des relations entre municipalités et autochtones. Il demande que soient consultées les municipalités lors des discussions sur l'autonomie gouvernementale. Il soutient également que la distinction entre autochtones vivant en réserve ou hors réserve crée un cauchemar pour ceux qui dispensent des services dans les villes.

Cette série de courts mémoires rédigés par des chefs de bande énumère les injustices du passé — en particulier le fait qu'une seule bande ne soit reconnue en vertu de la *Loi sur les Indiens* — et fait un plaidoyer cohérent en faveur d'un soutien dans les domaines suivants : éducation, logement, culture, droits de chasse et de pêche, jeunesse, infrastructure et autonomie gouvernementale.

Le rapport part du principe que certaines terres et certaines ressources devraient rester relativement intactes. Tout en réalisant les conséquences de ce principe pour les groupes autochtones qui se sont vu concéder ou qui espèrent se voir concéder l'utilisation de certains parcs, la Fédération suggère des façons de régler les revendications au profit de la conservation en Ontario.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Federation of Saskatchewan Indian Nations
202 - 2366 Avenue C North
Saskatoon (Saskatchewan)
S7L 5X5
TÉL.: (306)665-8211
FAX: (306)244-4084

Femmes autochtones du Québec
1450, rue City Councillors, suite 440
Montréal (Québec)
H3A 2E5
TÉL.: (514)844-9618
FAX: (514)844-2108

First Nations Confederacy Inc.
203 - 286 Smith Street
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1K4
TÉL.: (204) 944-8245
FAX: (204) 943-1482

Fredericton Native Friendship Centre
361 Queen Street
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 7A1
TÉL.: (506)459-5283
FAX: (506)459-1756

Gabriel Dumont Institute of Native
Studies & Applied Research
121 Broadway Avenue East
Regina (Saskatchewan)
S4N 0Z6
TÉL.: (306)522-5691
FAX: (306)565-0809

Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
157, rue Brassard, C.P. 430
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
TÉL.: (819)293-6801
FAX: (819)293-6807

Grand Conseil des Cris
41½, rue d'Auteuil
Québec (Québec)

Le mémoire de la Fédération propose une souveraineté partagée ou un fédéralisme de traités. Il décrit le fondement historique des droits inhérents et issus de traités, et parle en détail de l'incidence de ces droits sur la définition des rôles, structures, responsabilités et interactions entre les gouvernements des premières nations, le gouvernement du Canada et les provinces.

Le mémoire examine la quête de justice et d'égalité des femmes autochtones du Québec. Sur le front social, il traite de la violence familiale, des garderies pour les enfants d'âge préscolaire et des préoccupations des femmes autochtones en milieu urbain. Sur le front politique, il parle du projet de loi C-31, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la participation des femmes autochtones à la vie politique.

Le mémoire considère le logement et la fiscalité sous l'angle des traités au Manitoba.

Partie I : Centre d'amitié de St. John's. Le mémoire décrit le travail de ce centre en insistant sur les soins de santé et formule des recommandations pour une amélioration des services dans ce domaine et ailleurs (justice, éducation, services sociaux). Partie II : Centre d'amitié du Labrador. La conception de programmes bien enracinés dans la culture et l'amélioration des communications dans les domaines de la justice et de la santé sont présentées comme des questions centrales. Partie III : Centre d'amitié micmac de Halifax. Ce mémoire avance que les autochtones citadins sont traités injustement et mal servis par les systèmes d'éducation, de santé et de justice. Partie IV : Centre d'amitié de Fredericton. Le mémoire met l'accent sur les préoccupations des jeunes.

Ce rapport résume les constatations d'une enquête provinciale sur la scolarisation des Métis. On insiste sur leur degré d'alphabétisation, leurs résultats scolaires et les obstacles à l'apprentissage : conditions d'enseignement, effets du décrochage et d'une bonne éducation sur l'emploi.

Le document examine les conséquences du projet de loi C-31 sur les Abénaquis. D'après le Conseil, même si le projet de loi est avantageux pour les personnes qui veulent retrouver leur statut d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens*, il crée plusieurs difficultés pour ces personnes et les communautés qu'elles cherchent à réintégrer. Le mémoire contient diverses recommandations visant à corriger la situation.

Aucun mémoire ne nous a été envoyé.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

G1R 4W5
TÉL.: (418)694-2048
FAX: (418)694-1503

Gwich'in Tribal Council
P.O. Box 1509
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0T0
TÉL.: (403)979-4566
FAX: (403)979-3090

Independent First Nations Alliance
60½ Front Street
P.O. Box 5010
Sioux Lookout (Ontario)
P0V 2T0
TÉL.: (807)737-1902
FAX: (807)737-3501

Indian Association of Alberta
Stony Plain Indian Reserve #135
P.O. Box 516
Winterburn (Alberta)
T0E 2N0
TÉL.: (403)470-5751
FAX: (403)470-3077

Indian Council of First Nations of Manitoba
Oteineka Mall, Box 3848
The Pas (Manitoba)
R9A 1S4
TÉL.: (204) 623-7227
FAX: (204) 623-4041

Indian Homemakers Association of B.C.
201 - 640 W. Broadway
Vancouver (Colombie-Britannique)
V5Z 1G4
TÉL.: (604)876-1468
FAX: (604)876-1448

Indigenous Bar Association
c/o 431 Faculty of Law
Université de l'Alberta
Edmonton (Alberta)
T6G 2H5

Le mémoire décrit diverses initiatives prises par le Conseil tribal à la suite du règlement de sa revendication territoriale globale. Viennent au premier plan le développement économique et des initiatives comme de récents projets de construction qui génèrent des revenus dans les communautés gwich'in.

Faisant état de recherches sur les systèmes traditionnels de contrôle social (d'après des entretiens avec des anciens de quatre communautés du nord de l'Ontario), le mémoire compare les formes de justice décrites par les anciens avec ce qu'il en reste aujourd'hui. Il signale que la société canadienne a empiété sur les systèmes traditionnels, mais conclut que le processus est encore réversible et que, moyennant un soutien suffisant, les systèmes de justice traditionnels peuvent être adaptés aux conditions modernes.

Le document part du principe que l'administration des traités a généralement laissé à désirer. La solution proposée est de faire intervenir un organe indépendant pour le règlement des différends. Des exemples de mécanismes utilisés en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis ainsi qu'un modèle de tribunal proposé par le gouvernement australien sont fournis pour illustrer les solutions qui pourraient être adoptées au Canada.

Le Conseil a rédigé un mémoire sur des questions qui intéressent les Indiens hors réserve et non inscrits du Manitoba : 1) la responsabilité politique des gouvernements indiens du Manitoba envers les Indiens hors réserve; 2) une analyse des services actuellement offerts à ces Indiens. L'adoption du projet de loi C-31 a engendré plusieurs problèmes car les bandes n'ont pas assez d'argent pour accueillir les anciens membres qui désirent être réintégrés. Certaines les ont carrément refusés. Le Conseil parle du nombre limité de programmes et de services destinés aux Indiens hors réserve. Il explique par exemple qu'il ne participe pas aux «Chemins de la réussite» parce que la CEIC refuse de le reconnaître comme une organisation provinciale représentant les Indiens hors réserve.

Le document fait des suggestions quant à la violence familiale, à la violence sexuelle, à la prestation des services sociaux et de santé, et au système de justice. Il insiste sur la nécessité d'avoir des approches holistiques qui tiennent compte des besoins des familles et des communautés, et sur l'importance de faire participer femmes et anciens au processus politique.

Le rapport examine les justifications d'une emprise autochtones sur les systèmes d'ordre social comme la justice, en vertu de la Constitution et du droit international. Cette emprise, vue dans le contexte de la Constitution, est analysée comme un droit issu de traité et comme un pouvoir relevant du droit inhérent à

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

TÉL.: (613)729-9491
FAX: (613)729-6903

Indigenous Survival International Canada
55, rue Murray, 3^e étage
Ottawa (Ontario)
K1N 5M3
TÉL.: (613)230-3616
FAX: (613)230-3595

Indigenous Women's Collective
of Manitoba Inc.
120 - 388 Donald Street
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2J4
TÉL.: (204)944-8709
FAX: (204)949-1336

Institut culturel et éducatif montagnais
40, rue François Gros-Louis
Wendake/Village-des-Hurons (Québec)
G0A 4V0
TÉL.: (418)843-0258
FAX: (418)843-7313

Interlake Metis Association
P.O. Box 44
St. Laurent (Manitoba)
R0C 2S0
TÉL.: (204)586-8474
FAX: (204)947-1816

Interprovincial Association on
Native Employment Inc.
P.O. Box 2197
Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 6Z1
TÉL.: (306)764-3431
FAX: (306)763-3205

Inuit Tapirisat du Canada
170, av. Laurier ouest, suite 510
Ottawa (Ontario)

l'autodétermination. L'Association est favorable à un recours au droit international pour redéfinir la relation entre les peuples autochtones et l'État canadien, soutenant que le droit canadien amènerait le gouvernement en place, qui tire sa légitimité de sa propre prétention à la souveraineté, à contrecarrer les aspirations souverainistes des autochtones.

Le groupe présente les grandes lignes d'une conférence sur le savoir traditionnel et l'autonomie gouvernementale. Tenue à Saskatoon en février 1993 et parrainée par Indigenous Survival International, cette conférence abordait les préoccupations des autochtones qui vivent des ressources de la nature partout au Canada. Le mémoire fournit un cadre permettant de définir le rôle des autochtones ayant des moyens de subsistance traditionnels dans les politiques environnementales et autres qui sont adoptées par les gouvernements autochtones. Il contient plusieurs recommandations et laisse clairement entendre que les gouvernements et organisations autochtones doivent protéger le mode de vie des autochtones qui vivent des ressources de la nature en faisant participer ces derniers aux décisions.

Ce mémoire est l'expression du point de vue de femmes autochtones sur la fonction gouvernementale. Il y est question des préoccupations socio-économiques et culturelles des femmes, des jeunes et des enfants (protection de l'enfance, justice, éducation, etc.) et on y parle des préoccupations propres aux femmes autochtones du Nord.

Le mémoire de l'Institut aborde des questions d'ordre éducatif et culturel qui préoccupent les Montagnais. L'Institut préconise notamment une entière autonomie pour les Montagnais dans les domaines de l'éducation et de la culture et formule plusieurs recommandations à cet égard.

Le mémoire soutient que les Métis doivent reconquérir la place qui leur revient dans notre histoire et notre société avant de pouvoir régler les difficultés qu'ils éprouvent dans le centre du Manitoba. Les recommandations concernent avant tout la culture, l'éducation et la Stratégie canadienne de développement économique.

Le mémoire répartit les autochtones en deux catégories : 1) ceux qui se sont distanciés de leurs racines pour intégrer la sphère socio-économique moderne; 2) ceux qui restent attachés au mode de vie holistique hérité de leurs ancêtres récents. Il soutient que deux stratégies indépendantes s'imposent pour combattre le chômage chez les autochtones et fait un certain nombre de suggestions en ce sens.

Le message du mémoire est que l'étiquette «peuples autochtones» appliquée aux Inuit ne doit pas nous faire perdre de vue l'histoire, la situation contemporaine et les préoccupations tout à fait

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

K1P 5V5
TÉL.: (613)238-8181
FAX: (613)234-1991

particulières de ces derniers. Analysant la place des Inuit au Canada et leurs relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux du point de vue des droits de la personne, l'ITC préconise un concept qui reconnaît le lien indissociable qui existe entre droits des peuples et droits des individus, ainsi qu'entre les Inuit et le territoire. Assorti de recommandations, le mémoire examine diverses questions sociales, économiques, politiques et juridiques qui toutes traduisent l'importance de doter les Inuit de ce dont ils ont besoin pour survivre et se développer en tant que peuple : ressources, territoire, structures gouvernementales, lois et politiques. Il propose des assises possibles pour leur autonomie gouvernementale et signale que tant que cette question fondamentale ne sera pas réglée, les politiques qui influent sur le quotidien des Inuit (programmes sociaux, emploi, territoire et ressources, éducation, etc.) ne pourront guère évoluer.

Kwakiutl District Council
P.O. Box 2490
Port Hardy (Colombie-Britannique)
V0N 2P0
TÉL.: (604)949-9433
FAX: (604)949-9677

Le Conseil insiste sur la nécessité d'obtenir la reconnaissance du titre ancestral par la conclusion d'un traité. Son mémoire examine les facteurs internes et externes qui nuisent à la préparation des négociations de traités. Les principaux empêchements internes sont des ressources humaines insuffisantes pour s'occuper de la recherche, des communications, de la planification et de l'administration qu'il faut faire pour traiter avec les gouvernements non autochtones; quant aux barrières externes, mentionnons les dispositions d'extinction des droits dans les négociations relatives aux revendications territoriales et le peu d'empressement du gouvernement à vouloir conclure des traités.

Labrador Inuit Health Commission
P.O. Box 234
North West River (Labrador)
A0P 1M0
TÉL.: (709)497-8356
FAX: (709)497-8311

Le rapport indique que les Inuit du Labrador ont davantage de problèmes de santé, notamment de santé mentale, et de problèmes sociaux que les autres Canadiens. Les principaux enjeux sont décrits et des recommandations sont faites en vue de mettre sur pied et de financer un système de soins de santé qui soit conçu par et pour les Inuit du Labrador.

Labrador Legal Services
217 Hamilton River Road
P.O. Box 899, Station "B"
Happy Valley, Goose Bay (Labrador)
A0P 1E0
TÉL.: (709)896-2919
FAX: (709)896-2588

Le groupe a tenu un forum de trois jours afin de donner l'occasion aux jeunes autochtones du Labrador de se faire entendre sur des questions comme l'autonomie gouvernementale, l'image de soi et le système judiciaire. L'objectif de ce forum était de favoriser un échange d'idées sur différents sujets, y compris l'autonomie gouvernementale et la justice. On a insisté sur l'importance d'être fier de soi et de ses ancêtres, sur l'affirmation de soi, l'estime de soi, la sensibilité à soi-même et à autrui. La principale conclusion du forum est que les jeunes autochtones s'enrichissent en travaillant ensemble et en côtoyant les anciens et d'autres membres tenus en haute estime par la communauté.

Labrador Metis Association
c/o Melville Native Housing Association
Glenn Plaza
176 Hamilton River Road
Happy Valley (Labrador)
A0P 1E0
TÉL.: (709)896-9420

Le mémoire de l'Association expose les préoccupations sociales, économiques et constitutionnelles des Métis du Labrador : la nécessité d'avoir des programmes scolaires qui reflètent leur culture; des retombées économiques plus équitables pour les communautés du Nord dont les ressources sont surexploitées par des entreprises du Sud; et la reconnaissance des Métis du Labrador comme un groupe autochtone par le gouvernement de

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

London District Chiefs Council
c/o Onyota'a:ka Administration Office
R.R. 2
Southwold (Ontario)
N0L 2G0
TÉL.: (519)652-3244
FAX: (519)652-9287

Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, Inc.
531 Notre Dame Avenue, 2nd Floor
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1S2
TÉL.: (204)774-6531
FAX: (204)783-7180

Manitoba Association for Rights and Liberties
425 Elgin Avenue
Winnipeg (Manitoba)
R3A 1P2
TÉL.: (204)947-0213
FAX: (204)956-0956

Manitoba Keewatinowi Okimakanak
23 Station Road
Thompson (Manitoba)
R8N 0N6
TÉL.: (204)778-4435
FAX: (204)778-7655

Manitoba Metis Federation Inc.
408 McGregor Street
Winnipeg (Manitoba)
R2W 4X5
TÉL.: (204)586-8474
FAX: (204)947-1816

Manitoba Metis Federation Inc. -
Southeast Region
P.O. Box 159
St. George (Manitoba)
R0E 1V0
TÉL.: (204)586-8474
FAX: (204)947-1816

Terre-Neuve. L'Association s'apprête à faire une revendication territoriale.

Le groupe parle de ses initiatives dans plusieurs domaines et réfléchit à la façon dont les communautés peuvent retrouver leur culture et leur autonomie. Il fait des propositions précises en vue d'un mécanisme de règlement des différends et réclame la reconnaissance du droit des peuples autochtones de traverser librement les frontières.

Ce rapport examine différentes facettes de l'autodétermination et de l'autonomie gouvernementale en milieu urbain. Il s'attache aux conditions socio-économiques des autochtones citadins et donne un aperçu théorique de ce que pourrait être une fonction gouvernementale échappant ou non à la notion de territorialité.

Le mémoire parle d'un certain nombre d'obstacles à l'emploi des femmes et soutient que pour éliminer ces obstacles les femmes ont besoin de soutien et de protection en milieu de travail, y compris des services de garde qui soient abordables et de qualité. Les recommandations s'adressent à tous les niveaux du mouvement syndical et tiennent compte d'une éventuelle autonomie gouvernementale.

Le mémoire soutient que la relation actuelle entre les premières nations et les gouvernements non autochtones au Canada devrait être raffinée et que les instruments juridiques sur lesquels elle repose devraient être reconnus et respectés par ces gouvernements. Il fournit une abondante documentation historique sur la relation entre les premières nations des Prairies et les gouvernements non autochtones pour montrer comment le gouvernement fédéral et les provinces ont changé les modalités de cette relation.

Le mémoire de la Fédération souligne son rôle dans plusieurs sphères d'activité : leadership politique, éducation, développement économique, éducation, logement, protection de l'enfance, services à la famille, conseils en matière d'emploi. Il soutient que le gouvernement fédéral et la province ont laissé tomber les Métis et propose des initiatives qui pourraient permettre à la Fédération ou à ses agences de développer l'autosuffisance des Métis tout en leur fournissant les services nécessaires (logement, services sociaux, etc.).

Le problème des Métis de cette région est avant tout un problème d'identité et d'estime de soi. La première partie du mémoire suggère des stratégies pour aider les gens à retrouver leur identité. La deuxième partie propose diverses formules d'autonomie gouvernementale qui pourraient être appliquées dans les structures actuelles.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Manitoba Metis Federation Inc. -
Southwest Region
656 - 6th Street
Brandon (Manitoba)
R7A 3P1
TÉL.: (204)727-0759
FAX: (204)726-4882

Le mémoire soutient que la justice sociale et économique n'a jamais été pour les Métis du sud-ouest du Manitoba. Il remonte aux origines de cette situation et formule des recommandations dans les domaines de l'éducation, du développement économique et de la protection de l'enfance.

Manitoba Metis Federation Inc. -
The Pas Region
Box 2467
The Pas (Manitoba)
R9A 1L8
TÉL.: (204)623-5701
FAX: (204)623-2825

Le mémoire expose les profondes conséquences de la marginalisation des Métis de la région du Pas. Les auteurs demandent plusieurs améliorations : soins de santé, système d'éducation, accès aux programmes gouvernementaux de développement économique, sports et loisirs. Ils suggèrent implicitement que les Métis ont besoin d'acquérir des compétences, de retrouver leur estime de soi et de bénéficier d'une assise économique pour que leur autonomie gouvernementale devienne un jour réalité.

Manitoba Metis Federation Inc. -
Winnipeg Region
410 McGregor Street
Winnipeg (Manitoba)
R2W 4X5
TÉL.: (204)589-4327
FAX: (204)586-6462

Les responsables de cette région insistent sur l'importance du sport pour résoudre les problèmes des jeunes Métis et parlent des besoins en éducation, en formation et en soutien des petites entreprises. Le mémoire propose aussi des moyens qui permettraient aux agences affiliées d'être plus utiles aux Métis dans les domaines du logement et de l'expansion des entreprises.

Manitoba Metis Federation Inc. -
Thompson Region
3 Station Road, 2nd Floor
Thompson (Manitoba)
R8N 0N3
TÉL.: (204)778-7301
FAX: (204)677-2240

Le rapport brosse un tableau de la situation des Métis dans le nord du Manitoba, soutenant qu'on n'a pas tenu compte d'eux dans les ententes comme la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba et qu'on ne leur a pas donné le même accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé qu'aux autres citoyens. La Fédération propose des mesures pour réparer ces injustices et mettre en place des entreprises sous contrôle métis.

Maskwachees Cultural College
Box 360
Hobbema (Alberta)
T0C 1N0
TÉL.: (403)585-3925
FAX: (403)585-2080

Le mémoire de ce collège fait l'historique du Traité 6 et des conséquences des politiques fédérales sur les Cris. Le Collège soutient que le traité n'a pas été respecté par les autorités gouvernementales et s'attarde aux répercussions de la *Loi sur les Indiens* et des pensionnats sur le développement des cultures autochtones.

Métallurgistes unis d'Amérique
234 Eglinton Avenue East, Suite 700
Toronto (Ontario)
M4P 1K7
TÉL.: (416)487-1571
FAX: (416)482-5548

Le mémoire de cet important syndicat soutient que ce sont les attitudes des non-autochtones qui empêchent le plus les autochtones de bénéficier des possibilités d'emploi offertes par l'exploitation minière dans le Nord. Deux mines ont fait l'objet d'une enquête. Des recommandations sont formulées pour intégrer l'équité en emploi aux conventions collectives.

Metis Association of Alberta -
Zone III Regional Council
#7, 3140 14th Avenue N.E.
Calgary, Alberta
T2A 6J4
TÉL.: (403)569-8800; FAX: (403)569-8959

Aucun mémoire ne nous a été envoyé.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Metis Child & Family Services Society
13140 St. Albert Trail
Edmonton (Alberta)
T5L 4R8
TÉL.: (403)452-6100
FAX: (403)452-8944

Metis Heritage Association
P.O. Box 1375
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P1
TÉL.: (403)873-3505
FAX: (403)873-3395

Metis Nation of Alberta Association
13140 St. Albert Trail
Edmonton (Alberta)
T5L 4R8
TÉL.: (403)455-2200
FAX: (403)452-8946

Metis Nation - Northwest Territories
P.O. Box 1375
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P1
TÉL.: (403)873-3505
FAX: (403)873-3395

Metis Settlements General Council
Suite 649, 10339 - 124 Street
Edmonton (Alberta)
T5N 3W1

Metis Society of Saskatchewan
219 Robin Crescent, 2nd Floor
Saskatoon (Saskatchewan)
S7L 6M8
TÉL.: (306)343-8285
FAX: (306)343-0171

Metis Women of Manitoba Inc.
408 McGregor Street
Winnipeg (Manitoba)
R2W 4X5
TÉL.: (204)586-8474; FAX: (204)947-1816

La Société offre un modèle d'institution autonome et efficace qui dispense des programmes et des services relatifs à la famille et à la protection de l'enfance. Elle soutient que des programmes et des services adaptés à la culture métisse et qu'une participation et une emprise de la communauté s'avèrent plus efficaces à la longue que des programmes qui ne sont pas proprement métis.

L'Association soutient que la riche culture des Métis du Nord n'a pas eu droit au même traitement que les autres cultures autochtones dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest. Elle veut que la culture et la langue des Métis soient reconnues au même titre que celles des autres groupes autochtones, avec les privilèges et le financement appropriés. Son mémoire comporte huit recommandations.

Le rapport expose la position de l'Association sur un large éventail de questions. Il réclame une ratification de l'Accord relatif à la nation métisse, des ententes de gouvernement à gouvernement entre le fédéral, les provinces et l'Association, et le soutien de l'Association en tant que représentante légitime des Métis d'Alberta.

Le mémoire couvre un certain nombre de domaines : autonomie gouvernementale, assise territoriale pour les Métis, application du paragraphe 91(24) aux Métis, position constitutionnelle des Métis, traités modernes, développement économique, environnement et difficultés des Métis vivant dans le Nord. Des recommandations sont formulées dans tous ces domaines.

Le mémoire fait l'historique de la législation qui confère une certaine autonomie aux établissements métis albertains et en évalue la mise en oeuvre. Bien qu'il reste à les raffiner, les aspects politiques et administratifs de la loi sont considérés comme d'importants progrès vers l'autonomie gouvernementale. L'insuffisance du financement continue cependant d'être un problème majeur. En décrivant cette expérience, le mémoire dégage des leçons pour les autres communautés autochtones qui visent l'autonomie gouvernementale.

Le rapport retrace l'historique des Métis et souligne la position juridique de ces derniers à la lumière de causes récemment portées devant les tribunaux et des pourparlers constitutionnels. La Société invite le gouvernement fédéral à reconnaître la réalité métisse et à réparer les injustices subies par les Métis de génération en génération en les aidant à se doter d'une assise territoriale et en reconnaissant que le paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* vise également les Métis.

Le mémoire critique le recensement de Statistique Canada (1986) sur les Métis du Manitoba, en faisant valoir qu'il sous-évalue la population et les réalisations des Métis, en particulier les femmes. Les recommandations se rapportent à la cueillette d'information et à l'indépendance de l'organisme.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

National Aboriginal Communications Society
15001 - 112 Avenue
Edmonton (Alberta)
T5M 2V6
TÉL.: (403)453-6100
FAX: (403)453-6259

Le groupe soutient que la participation de ses membres est indispensable si l'on veut informer les communautés des questions ayant rapport à l'autonomie gouvernementale et permettre aux cultures autochtones de survivre et de s'épanouir. Pour être efficaces, ils doivent être bien formés, avoir un financement suffisant et ne pas subir d'influence politique.

National Aboriginal Network on Disability
203, rue Catherine, suite 40
Ottawa (Ontario)
K2P 1C3
TÉL.: (613)563-1066
FAX: (613)563-4768

Le groupe utilise des cas du nord de la Saskatchewan pour illustrer les besoins des autochtones handicapés au Canada. La communication et l'éducation sont présentées comme des questions prioritaires, outre la prestation de soins de santé efficaces, en particulier dans les régions isolées. Les personnes handicapées veulent également bénéficier de possibilités d'emploi, de services à la communauté et de loisirs.

National Aboriginal Veterans Association
384, rue Bank, 2^e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 1Y4
TÉL.: (613)238-0673
FAX: (613)238-5780

Le mémoire tente de faire la lumière sur la discrimination dont plusieurs anciens combattants autochtones se plaignent d'avoir fait l'objet en ce qui concerne les prestations postservice. Pour ce faire, les auteurs ont examiné des rapports et des dossiers gouvernementaux, scruté les politiques fédérales et provinciales touchant les anciens combattants et effectué un sondage auprès des survivants et de leurs proches. Le rapport conclut que l'armée s'est bien acquittée de sa tâche, mais il semble que des agents des Indiens ont peut-être mal informé les anciens combattants ou leurs survivants au sujet de leurs droits.

National Aboriginal Youth Career and
Awareness Committee Inc.
18th Floor - 201 Portage Ave.
P.O. Box 770
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3E7

Le rapport de ce comité est le fruit d'une consultation auprès de jeunes autochtones habitant principalement les villes de Brandon et de Winnipeg, au Manitoba. Il s'articule autour des préoccupations de ces jeunes et examine des questions comme l'éducation, l'administration de la justice, l'équité en matière d'emploi et l'autonomie gouvernementale. La plupart des jeunes qui ont été consultés estiment qu'il faut commencer par guérir les communautés autochtones.

National Native Association
of Treatment Directors
8989 Macleod Trail S.W. - #410
Calgary (Alberta)
T2H 0M2
TÉL.: (403)253-6232
FAX: (403)252-9210

Le rapport examine : 1) les questions qui préoccupent les directeurs de traitement en ce qui concerne les cures de désintoxication offertes aux autochtones; 2) les méthodes utilisées avec succès pour aider des clients à s'affranchir de leur dépendance; et 3) les lacunes au niveau du service et les moyens de les combler. On estime que le traitement des adolescents, le bien-être communautaire, l'éducation et la formation sont les questions les plus pressantes.

Native Brotherhood of British Columbia
#200 - 1755 East Hastings Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V5L 1T1
TÉL.: (604)255-3137
FAX: (604)251-7107

Le mémoire, qui se concentre sur la pêche au saumon, retrace l'histoire des pêches autochtones en Colombie-Britannique et soutient qu'il ne saurait y avoir de réponse complète et que les négociations doivent tenir compte des différents besoins des communautés des premières nations. Il conclut que le développement économique et l'autodétermination doivent reposer sur la bonne entente entre les groupes tribaux, les gouvernements fédéral et provinciaux et les tiers.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Native Council of Canada (Alberta)
9012 - 112th Avenue NW
Edmonton (Alberta)
T5B 0H1
TÉL.: (403)429-6003
FAX: (403)428-6964

Le mémoire de ce groupe examine des modèles de financement de régimes d'autonomie gouvernementale pour les autochtones des milieux urbains albertains, y compris la prestation de services aux Indiens vivant hors réserve. Il examine entre autres le genre de revenus qui seraient souhaitables pour soutenir l'autonomie gouvernementale et envisage la nouvelle relation qui pourrait s'instaurer entre les gouvernements autochtones et non autochtones d'Alberta.

Native Council of Nova Scotia
and Union of Nova Scotia Indians
P.O. Box 1320
Truro (Nouvelle-Écosse)
B2N 5N2
TÉL.: (902)895-1523
FAX: (902)895-0024

Le mémoire présente les principales recommandations entendues lors des consultations de la communauté mi'kmaq. Il s'attarde au processus d'autodétermination mais touche à des aspects connexes couverts par le mandat de la Commission, notamment l'autonomie gouvernementale, le territoire, les traités, la *Loi sur les Indiens* et la citoyenneté; il aborde aussi des questions d'ordre social, économique et culturel.

Native Council of Prince Edward Island
33 Allen Street
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 2V6
TÉL.: (902)892-5314
FAX: (902)368-7464

Le mémoire propose un modèle de gouvernement pour les autochtones hors réserve, y compris un cadre pour régir les relations entre le gouvernement du Canada, la province de l'Île-du-Prince-Édouard et le Conseil national considéré comme un gouvernement autochtone. On y trouve aussi un projet législatif concernant l'instance dirigeante, la structure, l'appartenance et la gestion du territoire et des ressources.

Native Courtworkers & Counselling
Association of British Columbia
404 West Esplanade
North Vancouver (Colombie-Britannique)
V7M 1A7
TÉL.: (604)985-5355
FAX: (604)985-8933

Aucun mémoire ne nous a été envoyé.

Native Earth Performing Arts Inc.
37 Spadina Road
Toronto (Ontario)
M5R 2S9
TÉL.: (416)922-7616
FAX: (416)920-3739

Le document parle de l'importance du théâtre autochtone, et en particulier de NEPA, pour la communauté autochtone et la population canadienne en général. Il examine comment le théâtre autochtone profite aux collectivités et recommande des manières de mieux servir ces dernières.

Native Women's Association of Canada
9, avenue Melrose
Ottawa (Ontario)
K1Y 1T8
TÉL.: (613)722-3033
FAX: (613)722-7687

Le rapport de l'organisme fait la synthèse des préoccupations des femmes autochtones et formule des recommandations dérivées de trois sources différentes : un projet d'animation sociale qui comprenait des discussions avec des femmes autochtones de tout le pays ainsi que du Centre correctionnel Pine Grove, des femmes mohawk et des étudiantes autochtones en droit; un questionnaire distribué au réseau de l'Association; et une analyse des audiences de la CRPA. Étant donné de nombreuses contraintes, signalées au début du rapport, l'Association suggère de considérer ses résultats comme un «coup d'oeil sur la communauté» plutôt que comme une vue d'ensemble des préoccupations des femmes autochtones.

Native Women's Association of the NWT
P.O. Box 2321

L'Association a préparé son rapport en collaboration avec le Dene Cultural Institute. Le document décrit les méthodes d'ensei-

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7
TÉL.: (403)873-5509
FAX: (403)873-3152

gnement traditionnelles slavey et formule des recommandations pour faire appliquer ces méthodes dans les écoles publiques des T.N.-O. L'Association recommande notamment d'établir des centres d'apprentissage où les anciens dénés pourraient réintroduire les méthodes d'enseignement traditionnelles et en faire bénéficier leurs communautés. Le rapport signale aussi que le financement doit être suffisant si l'on veut créer de tels centres.

New Brunswick Aboriginal Peoples Council
320 St. Mary's Street
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 2S4
TÉL.: (506)458-8422
FAX: (506)450-3749

S'inspirant des discussions entendues lors de plusieurs réunions spéciales, l'organisme expose comment les autochtones du Nouveau-Brunswick envisagent l'autonomie gouvernementale et suggère des moyens d'en assurer la réussite. Il faudrait notamment régler les revendications territoriales en suspens, élaborer un régime fiscal, promouvoir l'éducation et la bonne entente entre autochtones et non-autochtones.

New Brunswick Native
Indian Women's Council Inc.
65 Brunswick Street
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1G5
TÉL.: (506) 458-1114
FAX: (506) 451-9386

Le Conseil avait pour tâche de remettre un mémoire traitant de diverses questions faisant partie du mandat de la Commission royale sur les peuples autochtones, et notamment des suivantes : 1) l'autonomie gouvernementale et le rôle des femmes autochtones; 2) la relation entre les gouvernements autochtones, la Constitution du Canada et les femmes autochtones; 3) les aspirations socio-économiques des femmes autochtones et le rôle qu'elles veulent jouer au sein des gouvernements autochtones contemporains.

Nicola Valley Tribal Council
P.O. Box 188
Merritt (Colombie-Britannique)
V0K 2B0
TÉL.: (604)378-4235
FAX: (604)378-9119

Aucun mémoire ne nous a été envoyé.

Nishnawbe-Aski Nation
P.O. Box 755, Station "F"
R.R. #4, Mission Road
Thunder Bay (Ontario)
P7C 4W6
TÉL.: (807)623-8228
FAX: (807)623-7730

Le rapport s'attache aux responsabilités fédérales et provinciales en matière de programmes et de services, et à la situation particulière des premières nations assujetties au Traité 9 dans la région de Nishnawbe-Aski. Il met en exergue les négociations de protocole d'entente avec le gouvernement du Canada et l'Ontario, ainsi que les droits issus de traités. Il propose des modèles pratiques d'ententes-cadres sur la fonction gouvernementale, le territoire, les ressources et l'environnement. Il formule aussi des recommandations d'orientations touchant les autochtones ainsi que la santé et les services sociaux dans un contexte d'autonomie; d'autres recommandations visent spécifiquement à modifier les politiques fédérales et provinciales relatives aux autochtones.

Nisga'a Tribal Council
New Aiyansh (Colombie-Britannique)
V0J 1A0

Le rapport évoque différents témoignages entendus par la Commission royale sur les peuples autochtones lors de son audience à Terrace (C.-B.) le 25 mai 1993. Il y est notamment question d'éducation, de santé, des autochtones citadins et hors réserve ainsi que du titre ancestral.

Nongom Ikkwe Inc.
Fort Alexander Reserve, Box 789
Pine Falls (Manitoba)

Le rapport expose un point de vue de femmes autochtones sur l'autonomie gouvernementale. Centré sur la question de l'autonomie, il fait néanmoins des recommandations concernant la

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

ROE 1M0
TÉL.: (204) 367-8961
FAX: (204) 949-1336

North Shore Tribal Council
P.O. Box 28
76 Ball Park Road
Cutler (Ontario)
POP 1B0
TÉL.: (705)356-1691
FAX: (705)356-1090

Northern Flood Committee
310 - 260 St. Mary Avenue
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0M6
TÉL.: (204)944-9772
FAX: (204)947-9358

Northern Fur Conservation Area
Trappers Association
Box 57
Buffalo Narrows (Saskatchewan)
S0M 0J0
TÉL.: (306)894-2080
FAX: (306)894-2138

Northwest Metis Council
108 - 1st Street Northwest
Dauphin (Manitoba)
R7N 1N7

Northwest Territories Council
of Friendship Centres
Abbie Crook, membre du Conseil national
P.O. Box 396
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0R0
TÉL.: (403)874-6581
FAX: (403)874-3362

Nova Scotia Native Women's Association
P.O. Box 805
Truro (Nouvelle-Écosse)
B2N 5E8
TÉL.: (902)893-7402
FAX: (902)893-4785

garde d'enfants, les services à la famille, l'éducation, le développement économique et l'autodétermination. Un des points saillants du rapport : la proposition de créer au Manitoba un centre de formation en gestion pour les femmes autochtones.

Le rapport, qui se veut le modèle de gouvernement proposé par le conseil tribal, fournit un cadre et un projet législatif concernant l'instance dirigeante, la structure, l'appartenance et la gestion du territoire et des ressources. Il examine un large éventail de questions relevant du mandat de la Commission, mais surtout la nouvelle relation budgétaire qui doit s'établir entre les premières nations d'une part et les gouvernements fédéral et provinciaux d'autre part.

Le mémoire fait la chronologie et la description des multiples problèmes rencontrés par le Comité depuis que des usines hydro-électriques et des projets de détournement de cours d'eau ont vu le jour dans le nord du Manitoba au milieu des années 70; il fait aussi l'historique complet de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba, signée en 1977. Il est finalement recommandé que le Comité se charge de l'administration, de la surveillance et des programmes de mise en oeuvre de la Convention et que celle-ci soit considérée comme un traité moderne.

Le rapport de l'Association illustre la continuité, la vitalité et l'intégrité qui caractérisent l'utilisation traditionnelle des ressources par les autochtones du Nord, énonce les avantages socio-économiques du trappage et expose les problèmes des trappeurs.

Le mémoire comprend différentes rubriques comme l'éducation, les questions sociales, la chasse et la pêche, ainsi que plusieurs recommandations. Les principales questions sont l'éducation, la formation professionnelle, la création d'emplois et une dignité retrouvée pour les Métis de la région du Pas.

Le mémoire aborde cinq questions : 1) la culture; 2) l'éducation; 3) la justice; 4) les services sociaux; 5) le développement économique. Il révèle une divergence de point de vue entre jeunes et anciens sur le rôle de la culture et déplore l'échec du système d'éducation, les nombreux démêlés des autochtones avec la justice et les fréquentes interventions du système de protection de l'enfance. Le Conseil se préoccupe également des difficultés que connaissent les entrepreneurs autochtones dans le Nord.

Le rapport cerne plusieurs questions : logement, fiscalité, autonomie gouvernementale, violence familiale, emploi, éducation, statut d'autochtone, *Loi sur les jeunes contrevenants*, etc. On s'inquiète du sort des femmes qui ont retrouvé leur statut en vertu du projet de loi C-31 et on trouve que les femmes sont mal représentées dans la négociation de l'autonomie gouvernementale.

Ontario Federation of Anglers & Hunters
P.O. Box 2800
Peterborough (Ontario)
K9J 8L5
TÉL.: (705)748-6324
FAX: (705)748-9577

Le mémoire affirme que les gouvernements fédéral et provinciaux ont commencé à utiliser les ressources naturelles comme des produits exportables. La Fédération soutient que la conservation passe au second plan dans la quête d'autonomie gouvernementale et dans le règlement des conflits de compétences. À son avis, on n'a pas encore défini de façon explicite les droits ancestraux reconnus par la Constitution. Le point de vue exprimé dans le mémoire est que les gouvernements doivent être l'instance responsable des ressources naturelles.

Ontario Federation of Indian
Friendship Centres
234 Eglinton Avenue East, Suite 207
Toronto (Ontario)
M4P 1K3
TÉL.: (416)484-1411
FAX: (416)484-6893

Le rapport examine les conditions urbaines en général, les façons de dispenser les services, l'éducation et la formation, et les relations de gouvernement à gouvernement touchant les autochtones des villes ontariennes; il fait des propositions concernant le logement, la santé, l'éducation et le rôle des centres d'amitié dans la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale en milieu urbain. La Fédération s'attarde aux conséquences sur les femmes, les enfants et les personnes âgées, sur l'amélioration des relations avec les non-autochtones et leurs institutions, et sur diverses façons de concevoir le développement des institutions autochtones.

Ontario Metis Aboriginal Association
158 Sackville Road
Sault Sainte-Marie (Ontario)
P6B 4T6

Aucun mémoire ne nous a été envoyé.

Ontario Native Council on Justice
22 College Street, Suite 102
Toronto (Ontario)
M5G 1K6
TÉL.: (416) 969-9119
FAX: (416) 969-9120

Le rapport décrit les initiatives et les programmes qui ont été entrepris ou soutenus en justice pénale par le Conseil, ses membres et des organismes provinciaux. Il met l'accent sur la création d'un système de justice autochtone séparé et autonome, compatible avec les traditions autochtones et adapté aux différences culturelles. On y trouve de nombreux exemples d'initiatives judiciaires prises dans l'ensemble du Canada et quatre modèles possibles pour les communautés autochtones.

Ontario Native Education
Counselling Association
Box 114
Shannonville (Ontario)
K0K 3A0
TÉL.: (613) 969-6393
FAX: (613) 969-0251

Le mémoire parle des 20 ans d'expérience de l'Association en formation des conseillers autochtones d'Ontario et analyse les points forts et les points faibles des programmes de formation actuels. Les principales lacunes en sont la courte durée et le trop faible statut.

Ontario Native Women's Association
117 North May Street
Thunder Bay (Ontario)
P7C 3N8
TÉL.: (807) 623-3442
FAX: (807) 623-1104

Le rapport énonce le point de vue de l'Association sur l'autonomie gouvernementale, l'appartenance et la signification de «premières nations»; il critique quatre programmes fédéraux d'emploi ou de formation actuellement offerts; il dresse une liste de recommandations sur l'autonomie gouvernementale, l'économie, la justice, l'adoption et les données de recensements. Les auteurs insistent pour que des programmes adaptés aux communautés autochtones soient accessibles aux femmes et pour que celles-ci participent à la planification et à l'administration de ces programmes.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Pacific Metis Federation
182 Harrison Avenue, Suite 201
Parksville (Colombie-Britannique)
V9P 2G3
TÉL.: (604)248-3543
FAX: (604)248-3529

Le mémoire résume les discussions tenues lors de trois conférences pour les Métis de Colombie-Britannique à l'hiver 1993. Ces conférences s'articulaient autour de trois thèmes : accroître le nombre de membres; élaborer des modèles de gouvernement autonome métis; préparer un programme de négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale. Douze sujets sont abordés, notamment l'éducation, l'histoire, la culture, la formation, la famille métisse, les services sociaux. La majeure partie du mémoire consiste en recommandations implicites qui peuvent être mises en oeuvre par les Métis et leurs organisations ou gouvernements.

Pauktuutit (Association des femmes inuit)
200, rue Elgin, suite 804
Ottawa (Ontario)
K2P 1L5
TÉL.: (613)238-3977
FAX: (613)238-1787

Le mémoire de Pauktuutit comporte trois parties. La première, intitulée «Présentation nationale» et datée du 30 septembre 1993, retrace l'histoire de l'organisme, expose son mandat et résume les questions qui retiennent son attention : violence familiale, justice, sages-femmes et accouchements, développement économique, garderies, éducation et développement communautaire. La deuxième consiste en un rapport sur les recherches primaires effectuées à Inukjuak pour déterminer les grandes questions qui préoccupent la communauté et les solutions envisagées par celle-ci. La troisième partie est une description des recherches faites par Pauktuutit sur divers aspects du système de justice pénale et son incidence sur les femmes inuit. Ces recherches révèlent à quel point ces dernières se trouvent victimes du système actuel.

P.E.I. Cross-Cultural Information Committee
Box 2846
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8C4
TÉL.: (902)628-6009
FAX: (902)368-7180

Le Comité a conçu un modèle de «foyer de retour aux sources» pour permettre aux jeunes autochtones de renouer avec leurs traditions culturelles. La principale constatation du Comité est que les services de protection de l'enfance du système actuel ont miné la culture autochtone. Pour rectifier cette situation, le rapport propose divers programmes et activités dont le but est de faciliter le retour aux sources et de doter les communautés autochtones de foyers adaptés à la culture des gens.

Ralliement national des Métis
50, rue O'Connor, suite 310
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2
TÉL.: (613)232-3216
FAX: (613)232-4262

Dans un document présenté comme «provisoire» et incomplet, le Conseil examine l'histoire des Métis et l'évolution du processus constitutionnel pour avancer que les Métis devraient se faire reconnaître les mêmes droits et la même autonomie que les autres autochtones. Il aborde sommairement des domaines comme le développement social et culturel.

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec inc.
30, rue de l'Ours
Village-des-Hurons (Québec)
G0A 4V0
TÉL.: (418)842-6354
FAX: (418)842-9795

Le mémoire du Regroupement s'insurge contre le «tutelage» des autochtones que provoque la *Loi sur les Indiens* et réclame des ententes d'autonomie gouvernementale à la place. Il examine notamment la situation dans les centres urbains du Canada et fait des recommandations sur la façon d'y réaliser l'autonomie gouvernementale. Le mémoire donne aussi un aperçu du mouvement des centres d'amitié autochtones au Québec et propose divers plans d'action au sujet de leur statut, de leur financement et de leur expansion.

Sahtu Tribal Council
Box 2315

Le mémoire montre comment l'autonomie gouvernementale devrait être mise en oeuvre dans la région des Sahtus (Territoires du

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7

Nord-Ouest). S'attachant aux structures et aux institutions, aux compétences et au partage des pouvoirs entre les instances fédérales, provinciales et autochtones, et aux ententes budgétaires, le mémoire souligne le fait que les modalités de l'autonomie gouvernementale doivent accroître considérablement l'emprise locale sur les décisions, être assez flexibles pour s'adapter aux divers besoins, traditions et cultures des autochtones, et responsabiliser davantage les gouvernements autochtones face à leurs électeurs.

Saskatoon Treaty & First Nations Association
407 Turtle Cres.
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 4V9

Le rapport passe en revue les principales conclusions d'une enquête réalisée à l'été 1993 auprès d'autochtones de la région de Saskatoon pour connaître leur opinion sur un certain nombre de sujets qui les concernent, en particulier dans le contexte de l'autonomie gouvernementale. L'emploi, les services sociaux et la justice sont d'autres sujets abordés dans le mémoire.

Saugeen Ojibway Nations Territories
R.R. #5
Warton (Ontario)
N0H 2T0
TÉL.: (519)634-1689
FAX: (519)534-2130

Le mémoire soutient que les traités des Saugeen Ojibwas ne précisent pas que la Couronne peut exercer sa compétence sur la pêche pratiquée dans la péninsule Bruce. L'organisme se demande pourquoi aucune entente d'autonomie gouvernementale n'a été conclue depuis 1991, année où le gouvernement de l'Ontario signait un protocole avec les premières nations dans lequel il reconnaissait leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Le groupe dénonce le racisme bureaucratique dont fait preuve le Ministère pour ne pas avoir à céder sa compétence.

Society of Canadian Artists of Native Ancestry
Site 6, P.O. Box 8, R.R. #7
Armdale Postal Station
Halifax County (Nouvelle-Écosse)
B3T 4R7
TÉL.: (907)852-3734
FAX: (907)852-4703

Le groupe a effectué un vaste sondage auprès d'artistes et de communautés autochtones pour examiner les questions suivantes : 1) le financement des arts autochtones; 2) l'enseignement des arts dans les communautés autochtones; 3) l'enseignement post-secondaire dans le domaine des arts et la reconnaissance des programmes; 4) les valeurs culturelles dans l'art; 5) les centres artistiques nationaux nécessaires aux artistes autochtones; et 6) les politiques concernant les oeuvres produites par les artistes autochtones. En gros, le groupe trouve qu'il est prioritaire pour les écoles et les communautés de faire enseigner les arts. La majorité des répondants ont dit que si les artistes autochtones bénéficiaient d'un financement accru, ils pourraient produire davantage et être mieux connus du public. Quant aux grandes orientations qui touchent les artistes autochtones, les répondants veulent que les communautés deviennent des partenaires égaux des gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux.

Sto:lo Tribal Council
7201 Vedder Road
P.O. Box 310
Sardis (Colombie-Britannique)
V2R 1A7
TÉL.: (604)858-3366
FAX: (604)858-4790

Le rapport remis à la Commission par le Conseil tribal s'articule autour de quatre questions : 1) l'organisation politique traditionnelle des Sto:los; 2) le caractère héréditaire du leadership; 3) les répercussions du système d'élection prévu par la *Loi sur les Indiens* et des autres lois visant les peuples autochtones; 4) un programme d'éducation du public en faveur de l'autonomie gouvernementale.

Swampy Cree Tribal Council
Box 150

Ce mémoire se veut un essai sur l'intention des traités numérotés. S'appuyant principalement sur des entretiens avec des anciens et

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

The Pas Reserve
The Pas (Manitoba)
R9A 1K2
TÉL.: (204)623-3423
FAX: (204)623-2882

Tahltan Tribal Council
General Delivery
Dease Lake (Colombie-Britannique)
V0C 1L0
TÉL.: (604)771-5151
FAX: (604)771-5453

Touchwood-File Hills-Qu'Appelle Tribal Council
Wa-Pii-Moos-Toosis Reserve
P.O. Box 178
Lebret (Saskatchewan)
S0G 2Y0
TÉL.: (306)332-8200
FAX: (306)332-6695

Treaty 7 Tribal Council
10333 Southport Rd. S.W., Suite 525
Calgary (Alberta)
T2W 3X6
TÉL.: (403)258-1775
FAX: (403)258-1811

Treaty 8 Tribal Association
Treaty & Aboriginal Rights Research
10233 - 100th Avenue
Fort St. John (Colombie-Britannique)
V1J 1Y8
TÉL.: (604)785-0612
FAX: (604)785-2021

Tribal Chiefs Association of Northeastern
Alberta
P.O. Box 248
St. Paul (Alberta)
T0A 3A0
TÉL.: (403)645-4288
FAX: (403)645-5850

Union of Ontario Indians
Nipissing First Nation
P.O. Box 711
North Bay (Ontario)
P1B 8J8

sur des recherches historiques, il prétend que la Couronne n'a pas honoré ce à quoi s'attendaient les premières nations en adhérant à ces traités.

Le mémoire du Conseil expose divers problèmes propres à la population tahltan et suggère des changements en profondeur afin de reconnaître les entités tribales comme l'«ordre supérieur de gouvernement autochtone».

Le mémoire du groupe examine deux questions : 1) les conséquences et la légitimité de la *Natural Resources Transfer Act* promulguée par le gouvernement fédéral en 1930; 2) les préoccupations des Indiens visés par des traités qui vivent dans les villes de Saskatchewan.

Le mémoire insiste sur l'importance cruciale des traités pour la relation du Canada avec les premières nations signataires de traités et suggère que le gouvernement fédéral respecte l'intention des traités plutôt que d'en faire une interprétation étroite. Il propose la création de mécanismes pour déterminer les responsabilités de fiduciaire, régler les revendications territoriales, reconnaître le droit à l'autonomie gouvernementale des premières nations signataires de traités, et contribuer à l'établissement d'une nouvelle relation entre ces nations et les autres Canadiens.

Le rapport de l'Association comporte trois parties : 1) un examen de la documentation; 2) une analyse article par article détaillant les promesses faites dans le rapport des commissaires chargés du Traité 8, et le texte du Traité 8, y compris l'intention de ces promesses, et d'autres points de vue pertinents (de missionnaires, de traducteurs, de fonctionnaires); 3) un examen de la politique des revendications particulières liée au règlement des griefs.

Le mémoire parle de problèmes liés à l'exploitation du pétrole et du gaz et à la place des autochtones dans cette industrie. En plus d'aborder l'aspect du développement économique, il examine les droits qu'ont les autochtones relativement aux ressources pétrolières et gazières, à leur contrôle et à leur mise en valeur. Le document met en doute l'efficacité de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, organisme qui a été créé pour faire participer les autochtones à la gestion et au contrôle du pétrole et du gaz et qui est censé protéger leurs intérêts à cet égard.

L'Union propose une structure d'autonomie gouvernementale reposant sur les valeurs traditionnelles et les systèmes de gouvernement de la nation anishnabke. Elle préconise une démarche holistique axée sur le consensus pour faciliter la prise de décisions.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

TÉL.: (705)497-9127
FAX: (705)497-9135

United Chiefs & Councils of Manitoulin
P.O. Box 275
West Bay (Ontario)
P0P 1G0
TÉL.: (705)377-5307
FAX: (705)377-5309

United Indian Councils
7 Pinsent Court
Barrie (Ontario)
L4N 6E5
TÉL.: (705)739-8422
FAX: (705)739-8423

Urban Treaty Alliance
11806 - 45 Street
Edmonton (Alberta)
T5W 2T4
TÉL.: (403)474-6283
FAX: (403)477-1699

West Region Tribal Council
21 - 4th Avenue N.W.
Dauphin (Manitoba)
R7N 1H9
TÉL.: (204)638-8225
FAX: (204)638-8062

Windigo First Nations Council
Box 299
Sioux Lookout (Ontario)
P8T 1A3
TÉL.: (807)737-3133
FAX: (807)737-1585

Winnipeg First Nations Tribal Council
273 Selkirk Avenue
Winnipeg (Manitoba)
R2W 2L5
TÉL.: (204)589-6343

Le rapport évoque la réduction systématique de l'emprise des autochtones sur les ressources halieutiques et fauniques, résultat de l'intrusion d'autres gouvernements et d'autres usagers. Le groupe est en train d'élaborer des lois pour régir la chasse et la pêche ainsi qu'un cadre de gestion, le tout dans le contexte de l'autonomie gouvernementale. On trouve dans le rapport des projets de résolutions qui sont fondées sur les principes de la conservation et qui réaffirmeraient l'emprise des autochtones sur l'exploitation et la gestion des ressources.

Désireux d'explorer le contexte social qui doit caractériser les communautés régies par les conseils pour que réussisse l'autonomie gouvernementale, le groupe a organisé une conférence de trois jours sur le bien-être communautaire, prenant note des préoccupations et des conseils des participants et faisant la synthèse des conclusions. Le mouvement en faveur du bien-être intégral part de l'idée qu'aucun gouvernement ne peut fonctionner sans l'appui et la participation des gens qu'il représente.

Le document résume une enquête réalisée à Edmonton auprès d'Indiens citadins assujettis à des traités. Il comprend 18 recommandations de programmes et de services ou d'adaptations à apporter à ceux-ci pour les autochtones vivant en milieu urbain.

Le rapport examine les questions critiques liées aux traités dont les membres du Conseil sont signataires : le Traité 2 (1871) et le Traité 4 (1874). Les recommandations concernent les résolutions attendues des trois ordres de gouvernement que sont les premières nations, le fédéral et la province. Elles mettent l'accent sur l'éducation, les soins de santé et les ressources naturelles.

Le rapport s'attarde à l'autonomie gouvernementale régionale, aux droits issus de traités, à l'appartenance et à la position des Affaires indiennes et du Nord. Il préconise une approche holistique aux quatre éléments clés du changement proposés par la CRPA. La première partie du mémoire contient les réactions des gens aux questions soulevées par la CRPA dans *Les questions en jeu*. La deuxième partie énonce une proposition d'autonomie gouvernementale régionale pour les communautés windigo en vertu de laquelle des programmes et des services seraient transférés à chacune des premières nations windigo.

D'après ce mémoire, les gouvernements refusent de reconnaître les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones et ont pour politique de ne pas dispenser tous les services sociaux nécessaires sur les réserves, d'où l'exode des autochtones vers les villes. Le Conseil estime que les gouvernements devraient reconnaître que les droits ancestraux et issus de traités peuvent être transférés aux individus et aux groupes autochtones qui vivent en milieu urbain.

NOM DE L'ORGANISATION

RÉSUMÉ DU PROJET

Women of the Metis Nation (Alliance)
10403 - 172 Street, #104
Edmonton (Alberta)
T5S 1K9
TÉL.: (403)484-7989
FAX: (403)489-9681

Yellowhead Tribal Council
Yellowhead Tribal Corrections Society
#307 Wesgrove Building
131 - 1st Avenue
Spruce Grove (Alberta)
T7X 2Z8
TÉL.: (403)962-0303
FAX: (403)962-9363

Yorkton Tribal Council
P.O. Box 790
Broadview (Saskatchewan)
S0G 0K0
TÉL.: (306)794-2170
FAX: (306)794-4404

Le mémoire de ce groupe examine comment il est possible de concilier le désir d'autonomie gouvernementale des peuples autochtones avec les préoccupations des femmes autochtones, en particulier celles des Métisses. Il soutient que l'autonomie gouvernementale doit s'accompagner de garanties selon lesquelles personne ne transgressera les droits des Métisses ou ne les passera sous silence.

Aucun mémoire ne nous a été envoyé.

Le mémoire du Conseil tribal consiste en un bref examen de chacun des 16 points du mandat de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Annexe

Comparaison entre le PAFI et des programmes semblables

En mars 1991, M. Erasmus a dit avec raison du Programme d'aide financière aux intervenants de la Commission royale qu'il constituait un précédent. Les collectivités autochtones étant aussi diversifiées que dispersées, la Commission a voulu entendre les points de vue de ces populations qui sont généralement désavantagées par rapport au reste de la société canadienne. En outre, les 16 points du mandat de la Commission couvrent pratiquement tous les aspects de la vie et de l'histoire des peuples autochtones, et de leurs relations avec le reste de la société canadienne et avec les gouvernements canadiens.

Les moyens matériels limités de certains groupes ont déjà été invoqués pour créer des programmes de financement des intervenants. Ce fut le cas pour l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie et pour diverses évaluations environnementales, lesquelles portent souvent sur des projets se déroulant à proximité d'importantes populations autochtones.

Il existe aussi des similitudes entre les lignes directrices et la méthodologie du PAFI et celles d'autres programmes d'aide financière aux intervenants. Tous ces programmes exigent que les organisations soient de bonne foi, qu'elles représentent des groupes ayant un intérêt clairement défini, et qu'elles aient besoin de cette aide financière pour témoigner devant les commissaires ou les enquêteurs.

Des efforts ont été faits pour enlever aux commissions qui tiennent les audiences proprement dites toute emprise sur les décisions relatives au financement des intervenants dans les cas par exemple de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie (où le MAINC administrait les fonds), du projet de la mer de Beaufort et d'autres évaluations entreprises depuis la création du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, où les décisions de financement sont prises par un comité indépendant. De

même, le Programme d'aide financière aux intervenants a été établi en marge de la Commission royale et de l'autorité des commissaires, et placé sous la présidence de M. Crombie.

Il convient aussi de signaler les différences entre le PAFI et d'autres programmes du même genre. Le montant de 8 millions de dollars que le Conseil du Trésor a accepté de consacrer au PAFI est sensiblement plus élevé que celui affecté à tout programme analogue. Par contre, la durée du PAFI a été moindre que celle de nombreux autres programmes : le recrutement du personnel a commencé à la fin de l'été 1992 et les dernières affectations de fonds ont été faites en mars 1993.